

SERVICES ET PROGRAMMES D'ÉTUDES

Formation professionnelle 2012-2013

Document administratif



Le présent document a été réalisé par
le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Coordination et rédaction

Direction de la gestion stratégique de l'offre de formation
Secteur de la formation professionnelle et technique et de la formation continue

Coordination de la production et édition

Direction des communications

Révision linguistique

Sous la responsabilité de la Direction des communications

Pour tout renseignement, s'adresser à l'endroit suivant :

Direction de la gestion stratégique de l'offre de formation
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
1035, rue De La Chevrotière, 12^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 528-1318, poste 2295

Ce document peut être consulté
sur le site Web du Ministère :
www.mels.gouv.qc.ca

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2012

ISBN 978-2-550-65966-2 (PDF)
ISSN 1927-2057

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2012

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION.....	1
1 RÉFÉRENCES À CERTAINS ENCADREMENTS LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE.....	1
2 SERVICES D'ACCUEIL ET DE RÉFÉRENCE.....	3
3 RECONNAISSANCE DES ACQUIS.....	4
4 SERVICES ÉDUCATIFS	4
4.1 Gratuité des services éducatifs	4
5 SERVICES D'ENSEIGNEMENT.....	5
5.1 Programmes d'études menant à l'obtention du diplôme d'études professionnelles et à l'attestation de spécialisation professionnelle	5
5.2 Répartition des programmes d'études	5
5.3 Programmes d'études professionnelles faisant l'objet d'un contingentement ministériel	6
5.4 Autorisation provisoire, autorisation permanente et entente entre établissements	6
6 SERVICES D'AIDE À LA DÉMARCHE DE FORMATION.....	6
7 ADMISSION	6
7.1 Admission à un programme d'études menant au DEP	7
7.2 Passerelle provisoire entre le C FMS et l'admission à un programme d'études menant au DEP	7
7.3 Programmes d'études menant à l'ASP	8
8 ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES ET SANCTION DES ÉTUDES	8
8.1 Évaluation des apprentissages	8
8.2 Sanction des études.....	9

- Annexe I Liste des programmes d'études professionnelles menant à l'obtention du DEP ou de l'ASP, 2012-2013
- Annexe II Liste des programmes d'études professionnelles retirés de l'offre de formation, 2012-2013
- Annexe III Liste des cours hors programmes d'études ministériels pour lesquels la ministre délivre un relevé des apprentissages, 2012-2013
- Annexe IV Liste des compétences par programmes d'études professionnelles pour lesquelles la ministre impose des épreuves, 2012-2013
- Annexe V Liste des programmes d'études professionnelles (DEP) considérés comme une passerelle provisoire en 2012-2013 pour les titulaires du certificat de formation à un métier semi-spécialisé (CFMS)

PRÉSENTATION

Le présent document constitue le portrait d'ensemble des services et des programmes d'études de la formation professionnelle. Il vise plus particulièrement à fournir de l'information complémentaire au Régime pédagogique de la formation professionnelle. Structuré en huit rubriques, il porte sur les éléments suivants : les références aux encadrements législatif et réglementaire; les services d'accueil et de référence; la reconnaissance des acquis; les services éducatifs; les services d'enseignement; les services d'aide à la démarche de formation; l'admission; l'évaluation des apprentissages et la sanction des études. Il contient également cinq annexes en complément d'information.

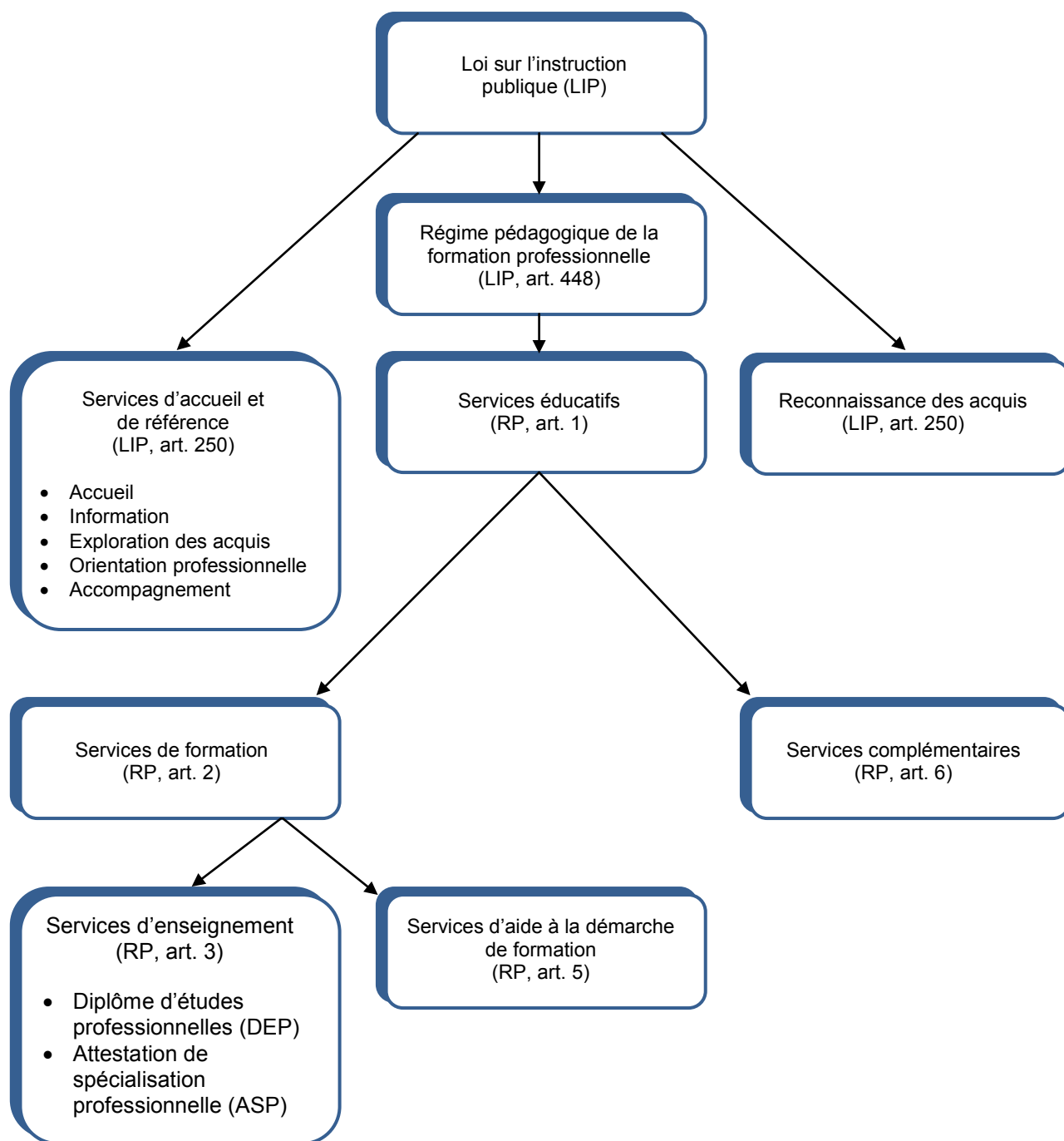
Il s'agit d'un outil pouvant être mis à la disposition du personnel des commissions scolaires, des centres de formation professionnelle et des directions régionales du Ministère. Les établissements d'enseignement privés sous permis et les établissements d'enseignement collégial autorisés à dispenser des programmes d'études conduisant au diplôme d'études professionnelles (DEP) ou à l'attestation de spécialisation professionnelle (ASP) sont également invités à s'en inspirer.

1 RÉFÉRENCES À CERTAINS ENCADREMENTS LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Les services éducatifs de la formation professionnelle sont régis par un Régime pédagogique (RP) qui découle de l'article 448 de la Loi sur l'instruction publique (LIP). Ils sont aussi liés aux Services d'accueil et de référence de même qu'à la reconnaissance des acquis, qui relèvent tous deux de la LIP. Selon l'article 467 de la LIP, les commissions scolaires du Québec désignées par la ministre bénéficient de subventions pour offrir les spécialités professionnelles. Il est à noter que ce document ne constitue pas une interprétation juridique des articles de la Loi sur l'instruction publique et du Régime pédagogique de la formation professionnelle.

Le schéma qui suit illustre des liens entre la Loi sur l'instruction publique et le Régime pédagogique de la formation professionnelle.

Liens entre la Loi sur l'instruction publique et
le Régime pédagogique de la formation professionnelle



2 SERVICES D'ACCUEIL ET DE RÉFÉRENCE

N/Référence, LIP, art. 250

En conformité avec la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue (2002), les services d'accueil et de référence ont été bonifiés par l'ajout des services de conseil et d'accompagnement. Ces services sont maintenant connus sous l'appellation *Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement* (SARCA).

Les SARCA visent à soutenir l'adulte, qu'il soit ou non en formation, dans sa prise de décision d'un projet de formation en cohérence avec ses buts personnels et professionnels et à lui fournir de l'aide pour le concrétiser.

Plus précisément, les SARCA se présentent comme un ensemble intégré de services et permettent à l'adulte :



La commission scolaire a la responsabilité d'être proactive et d'agir en partenariat afin de joindre la population visée par la Politique. Le financement se trouve dans l'allocation de base prévue aux règles budgétaires 2012-2013.

Les services d'accueil et de référence sont inscrits dans la Loi sur l'instruction publique à l'article 250 depuis 1988.

3 RECONNAISSANCE DES ACQUIS

N/Référence, LIP, art. 250

En formation professionnelle, la reconnaissance des acquis et des compétences permet à toute personne de se faire reconnaître officiellement les apprentissages faits en dehors du cadre scolaire, soit par l'entremise d'expériences vécues dans la vie ou au travail, lors d'activités bénévoles, ou durant des loisirs. Pour être reconnus, ces acquis doivent être évalués par rapport aux compétences des programmes d'études (DEP ou ASP), conformément aux conditions et aux critères établis par le ou la ministre. Le respect de s conditions d 'admission du pr ogramme d'études est obligatoire pour l'inscription à la formation manquante à l'intérieur d'un programme d'études ministériel menant au DEP ou à l'ASP.

Le cadre général et technique *Reconnaissance des acquis et des compétences en formation professionnelle et technique* ainsi que le rapport d'analyse de la situation de travail *Conseillère et conseiller en reconnaissance des acquis et des compétences* fournissent les renseignements pertinents quant à l'approche en vigueur et aux tâches à réaliser. Ils sont accessibles à l'adresse suivante : <http://reconnaissancedesacquis.ca/publications/publications-ministerielles/>.

4 SERVICES ÉDUCATIFS

N/Référence, RP, art. 1

Les services éducatifs de la formation professionnelle sont constitués des services de formation et des s ervices c omplémentaires. Le pr ésent d ocument t raite des s ervices de f ormation seulement.

4.1 Gratuité des services éducatifs

N/Référence, LIP, art. 3; RP, art. 26 et 27; Règles budgétaires pour l'année scolaire 2012-2013

La formation suivie par l'élève pour une période de fréquentation donnée, par exemple du début de septembre à la fin de décembre, doit correspondre à une moyenne de 15 heures par semaine ou plus, sauf lorsqu'il s'agit de terminer sa formation.

Conformément aux règles budgétaires 2012-2013, l'effectif scolaire admissible aux subventions comprend la personne qui a bénéficié du service de reconnaissance des acquis et qui poursuit sa formation manquante à raison de moins de 15 heures par semaine parce que l'organisation de sa formation l'exige.

5 SERVICES D'ENSEIGNEMENT

5.1 Programmes d'études menant à l'obtention du diplôme d'études professionnelles et à l'attestation de spécialisation professionnelle

N/Référence, LIP, art. 461 et 463; RP, art. 22 et 23

Les programmes d'études professionnelles et les types de sanction prévus au Régime pédagogique de la formation professionnelle sont présentés aux annexes I et II.

L'annexe I contient la liste des programmes d'études menant à l'obtention du DEP ou de l'ASP en vigueur en 2012-2013.

L'annexe II contient la liste des programmes d'études qui ont été retirés de l'offre de formation. La possibilité de s'inscrire à l'un de ces programmes d'études s'adresse uniquement à l'élève qui a réussi au moins un cours d'un programme d'études professionnelles figurant dans cette annexe avant le 30 juin de l'année scolaire au cours de laquelle la ministre a retiré ce programme d'études.

Les commissions scolaires doivent s'assurer que l'élève qui désire poursuivre une formation commencée avant le 1^{er} juillet 2012 dans un programme d'études figurant à l'annexe II, et qui remplit la condition de la réussite antérieure d'au moins un cours de ce programme, continue d'avoir accès à la formation en question jusqu'à la date de fin d'application du programme d'études.

À cet effet, les commissions scolaires doivent :

- 1° soit continuer d'offrir le programme d'études;
- 2° soit permettre à l'élève de poursuivre sa formation dans un nouveau programme d'études (le cas échéant) en établissant les équivalences;
- 3° soit diriger l'élève vers une commission scolaire ou un autre établissement qui offre le programme d'études en question.

5.2 Répartition des programmes d'études

N/Référence, LIP, art. 467 et 472

La liste des programmes d'études professionnelles menant au DEP ou à l'ASP qu'une commission scolaire est autorisée à organiser et à offrir aux fins de subvention sera intégrée au document intitulé *Carte des enseignements – Les programmes de formation professionnelle et technique, par secteur de formation et par région administrative – Année scolaire 2012-2013*. Il est à noter que l'information relative aux autorisations de programmes d'études est mise à jour régulièrement dans Internet à l'adresse www.inforoutefpt.org.

5.3 Programmes d'études professionnelles faisant l'objet d'un contingentement ministériel

N/Référence, Règles budgétaires pour l'année scolaire 2012-2013

Depuis l'année scolaire 2011-2012, l'information relative au contingentement ministériel des programmes d'études professionnelles est consignée à l'annexe Q des règles budgétaires. Cette annexe présente la liste des spécialités professionnelles pour lesquelles la ministre détermine un nombre maximal d'élèves en équivalence au temps plein (ETP) par commission scolaire aux fins de financement.

5.4 Autorisation provisoire, autorisation permanente et entente entre établissements

N/Référence, LIP, art. 467, 472, 209 et 213; Règles budgétaires pour l'année scolaire 2012-2013; Cadre de gestion de l'offre de formation professionnelle et technique 2011-2012

Le Ministère a diffusé, en octobre 2011, le Cadre de gestion de l'offre de formation professionnelle et technique. Les commissions scolaires qui souhaitent obtenir une autorisation provisoire ou permanente pour offrir un programme d'études professionnelles menant au DEP ou à l'ASP peut en faire la demande selon les dates de dépôts prévues. Il en est de même pour les demandes d'ententes entre établissements en vue d'offrir une spécialité professionnelle.

6 SERVICES D'AIDE À LA DÉMARCHE DE FORMATION

N/Référence, RP, art. 5

Les services d'aide à la démarche de formation ont pour but de permettre à la personne :

- 1° d'établir son projet de formation compte tenu de ses expériences personnelles et professionnelles et de ses objectifs, et ce, dans la suite des services d'accueil et de référence;
- 2° d'explorer les voies et les ressources disponibles en vue de réaliser son projet de formation, selon son profil de formation.

7 ADMISSION

N/Référence, LIP, art. 465; RP, art. 12 et 13

Les conditions d'admission établies par le ou la ministre en vertu de l'article 465 de la LIP et les préalables spécifiques sont présentées à l'annexe I de ce document. Cette information est également consignée dans le site Internet www.inforoutefpt.org sous les rubriques « Programmes de formation », puis « Secondaire ». Par ailleurs, de l'information pertinente relative à l'admission en formation professionnelle se trouve dans le *Guide d'accompagnement pour l'analyse des conditions d'admission en formation professionnelle*, de la Direction de la gestion stratégique de l'offre de formation du MELS à l'adresse suivante http://inforoutefpt.org/ensemble_dossiers_meq/infodoc.asp

Les commissions scolaires déterminent, conformément aux conditions établies par le Régime pédagogique et par le ou la ministre, si la personne qui désire être admise à un programme d'études professionnelles satisfait aux conditions établies. Elles versent au dossier de l'élève les pièces qui justifient son admission en formation professionnelle, et en formation générale dans le cas d'une admission en concomitance.

Les commissions scolaires peuvent reconnaître en équivalence, conformément aux conditions et aux critères établis par le ou la ministre, des cours de formation générale sanctionnés par une autre autorité compétente et permettre ainsi à l'élève de satisfaire aux conditions d'admission (voir le *Guide de gestion de la sanction des études et des épreuves ministérielles : Formation générale des jeunes; Formation générale des adultes; Formation professionnelle. Édition 2012, Direction de la sanction des études, MELS*).

Seul l'élève déjà admis à un programme d'études qui mène à l'obtention d'un DEP ou d'une ASP peut s'inscrire au cours 499011 *Sensibilisation à l'entrepreneuriat* ou à sa version anglaise.

7.1 Admission à un programme d'études menant au DEP

N/Référence, RP, art. 12 et 22

Le respect des conditions d'admission du programme d'études visés est obligatoire pour l'obtention du DEP.

Une personne qui a atteint l'âge de 18 ans peut être admise à un programme d'études menant à un DEP sur la base des préalables fonctionnels. Ces préalables fonctionnels, prescrits pour une personne qui a atteint l'âge de 18 ans à la date de début de fréquentation déclarée dans le programme d'études sont : la réussite du test de développement général (TDG) et l'obtention des unités ou la réussite des épreuves relatives aux préalables spécifiques en langue d'enseignement et en mathématique, s'il y a lieu, pour le programme d'études visé, tel qu'il est mentionné au point 7.

Lors de la vérification des conditions d'admission, la réussite du TDG est reconnue uniquement pour l'élève ayant 18 ans au début de sa fréquentation. Une seule reprise est possible pour la réussite du TDG, après une période d'un an.

L'adulte qui a obtenu le Certificat de formation à un métier semi-spécialisé (CFMS) en réussissant le TDG pour témoigner de la formation générale suivie a l'obligation de réussir les préalables spécifiques exigés pour l'admission à certains programmes de formation professionnelle.

Un élève admis dans un programme d'études par la voie de la concomitance, en vertu du paragraphe 4 de l'article 12 du Régime pédagogique, peut se prévaloir en cours de formation du paragraphe 1 ou 3 de ce même article, s'il respecte les conditions d'admission qui y sont prévues.

7.2 Passerelle provisoire entre le CFMS et l'admission à un programme d'études menant au DEP

N/Référence, LIP, art. 465; RP, art. 12, 2^e paragraphe

En vertu des pouvoirs conférés par l'article 465 de la LIP, la ministre a autorisé, pour 2012-2013, l'établissement d'une passerelle provisoire pour l'admission à certains programmes d'études menant au DEP de titulaires du CFMS. Pour être ainsi admise dans un programme d'études menant au DEP, dont la liste est présentée à l'annexe V, une personne doit satisfaire à chacune des conditions qui suivent :

- être âgée d'au moins 16 ans au 30 septembre de l'année scolaire où elle commence sa formation professionnelle;

- être titulaire du CFMS;
- avoir obtenu les unités requises en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique du 1^{er} cycle du secondaire de la formation générale des jeunes ou de la 2^e secondaire de la formation générale des adultes.

Un financement additionnel est prévu aux règles budgétaires pour permettre un accompagnement particulier ou des activités d'apprentissage d'appoint offerts aux élèves visés ou, encore, du soutien aux enseignants concernés de la formation professionnelle.

Les programmes d'études menant au DEP qui font l'objet de la passerelle provisoire sont présentés à l'annexe V.

Les précisions sur les unités reconnues aux fins de l'admission dans les programmes d'études menant au DEP visés par la passerelle provisoire sont celles des programmes officiels de la formation générale des jeunes et de la formation générale des adultes inscrites au Cadre pédagogique du système Charlemagne.

7.3 Programmes d'études menant à l'ASP

N/Référence, RP, art. 13

Les programmes d'études menant au DEP qui sont exigés à titre de préalables à l'admission aux programmes d'études menant à l'ASP sont indiqués dans le site Internet www.inforoutefpt.org sous les rubriques « Programmes de formation », puis « Secondaire ».

Il appartient aux commissions scolaires de s'assurer que la personne possède les acquis reconnus équivalents au DEP ou qu'elle exerce un métier ou une profession en relation avec ce programme d'études en vue de respecter les conditions d'admission au programme d'études menant à l'ASP.

Les acquis reconnus équivalents renvoient à la formation antérieure ou à l'expérience de travail. Cette dernière ne pourra entraîner l'obtention du DEP que si l'élève satisfait aux dispositions prévues.

8 ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES ET SANCTION DES ÉTUDES

8.1 Évaluation des apprentissages

N/Référence, LIP, art. 110.12 et 249; RP, art. 17, 18, 20 et 24

La liste des compétences par programme d'études professionnelles pour lesquelles la ministre impose des épreuves se trouve à l'annexe IV du présent document. Le centre de formation professionnelle doit appliquer les épreuves imposées par la ministre, et la commission scolaire doit s'assurer que les élèves les ont effectuées.

L'évaluation en aide à l'apprentissage ne contribue en aucun cas à l'attribution d'unités.

Les modalités administratives des épreuves ministérielles sont établies par le MELS. Par ailleurs, l'application de ces modalités est précisée dans le *Guide de gestion de la sanction des études et des épreuves ministérielles : Formation générale des jeunes; Formation générale des adultes; Formation professionnelle*.

Il est à noter que la liste des cours pour lesquels la ministre délivre un relevé des apprentissages est présentée à l'annexe III.

8.2 Sanction des études

N/Référence, RP, art. 21, 22, 23 et 25

Les unités peuvent être obtenues à la suite de l'évaluation des apprentissages ou de la reconnaissance des acquis et des compétences.

Pour qu'un DEP et une ASP soient décernés sur une base d'équivalences, la personne doit être évaluée pour au moins une des compétences du programme d'études concerné. (Voir le *Guide de gestion de la sanction des études et des épreuves ministérielles : Formation générale des jeunes; Formation générale des adultes; Formation professionnelle*).

Annexe I

Liste des programmes d'études professionnelles
menant à l'obtention du DEP ou de l'ASP, 2012-2013

PRÉSENTATION

La présente annexe contient la liste des programmes d'études professionnelles autorisés, par secteur de formation, menant à l'obtention du DEP ou de l'ASP, pour l'année scolaire 2012-2013. La liste est présentée en trois parties : le programme d'études, les conditions d'admission et les préalables spécifiques.

■ Programme d'études

Cette section de l'annexe contient, pour chaque programme d'études, les renseignements suivants : le **numéro** et le **titre du programme d'études**, le **mode d'évaluation**, la **durée** (en heures) et la **catégorie d'évaluation**.

Le mode d'évaluation indique de quelle façon les résultats doivent être transmis au MELS.

La catégorie d'évaluation, déterminée en fonction de la lourdeur et de la complexité du matériel utilisé pour l'évaluation, indique l'allocation que touche la commission scolaire pour offrir ce programme d'études (réf. : Règles budgétaires pour l'année scolaire 2012-2013).

■ Conditions d'admission

Cette section présente d'abord, pour chacun des programmes d'études, la **catégorie de préalables**. Ces catégories sont décrites dans les pages qui suivent.

Ensuite, le cas échéant, elle spécifie le niveau (3^e, 4^e ou 5^e secondaire) des **unités** requises en **langue d'enseignement**, en **langue seconde** et en **mathématique**, conformément à l'article 465 de la Loi sur l'instruction publique, pour les personnes qui ont atteint l'âge de 16 ans visées au paragraphe 2^o de l'article 12 du Régime pédagogique de la formation professionnelle. Les précisions sur les unités reconnues de 3^e, de 4^e et de 5^e secondaire pour l'admission à un programme menant au DEP sont fournies dans le *Guide d'accompagnement pour l'analyse des conditions d'admission en formation professionnelle*, de la Direction de la gestion stratégique de l'offre de formation. Ces unités sont aussi celles dont l'obtention est requise pour les personnes admises en concomitance, visées au paragraphe 4^o de l'article 12 du Régime pédagogique de la formation professionnelle. À moins d'indication contraire dans la liste, ces unités **ne sont pas requises** pour les titulaires du diplôme d'études secondaires visés au paragraphe 1^o de l'article 12 du Régime pédagogique de la formation professionnelle.

Conformément à l'article 14 du Régime pédagogique de la formation professionnelle, l'admission à un programme d'études menant à un DEP ou à une ASP peut se faire à la suite de la reconnaissance d'apprentissages ou d'acquis équivalents dûment reconnus.

On trouve, aux catégories de préalables 1, 2, 4, 5 et 6, les conditions d'admission aux programmes d'études menant à un DEP expressément prévues à l'article 12 du Régime pédagogique de la formation professionnelle ainsi que, selon le cas, pour chacune de ces conditions, celles que le ou la ministre y a ajoutées conformément au Régime et selon l'article 465 de la Loi sur l'instruction publique. Tel que le prévoit l'article 12 du Régime pédagogique de la formation professionnelle, une personne peut être admise si elle satisfait à l'une ou l'autre des conditions précisées dans les paragraphes 1 à 4 de cet article.

La catégorie de préalables 3 correspond aux conditions d'admission aux programmes d'études menant à l'obtention de l'ASP prévues à l'article 13 du Régime pédagogique de la formation professionnelle. Étant donné que les préalables en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique ainsi que les préalables spécifiques ne s'appliquent pas à ces programmes d'études, les colonnes correspondantes sont laissées vides.

Catégorie 1

La personne est titulaire du diplôme d'études secondaires ou de son équivalent reconnu.

OU

La personne est âgée d'au moins 16 ans au 30 septembre de l'année scolaire au cours de laquelle elle commence sa formation et a obtenu les unités de 4^e secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique dans des programmes d'études établis par le ou la ministre, ou des apprentissages reconnus équivalents.

OU

La personne est âgée d'au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et possède les préalables fonctionnels, soit la réussite du test de développement général ainsi que les préalables spécifiques mentionnés dans la présente annexe pour le programme d'études visé, ou des apprentissages reconnus équivalents.

OU

La personne a obtenu les unités de 3^e secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique dans des programmes d'études établis par le ou la ministre et poursuivra sa formation générale en concomitance avec sa formation professionnelle afin d'obtenir les unités de 4^e secondaire qui lui manquent en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique dans des programmes d'études établis par le ou la ministre.

Catégorie 2

La personne est titulaire du diplôme d'études secondaires ou de son équivalent reconnu.

OU

La personne est âgée d'au moins 16 ans au 30 septembre de l'année scolaire au cours de laquelle elle commence sa formation et a obtenu les unités de 3^e secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique dans des programmes d'études établis par le ou la ministre, ou des apprentissages reconnus équivalents.*

OU

La personne est âgée d'au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et possède les préalables fonctionnels, soit la réussite du test de développement général ainsi que les préalables spécifiques mentionnés dans la présente annexe pour le programme d'études visé, ou des apprentissages reconnus équivalents.

- * Pour l'année 2012-2013, la ministre a autorisé la mise en place d'une passerelle provisoire pour les titulaires du certificat de formation à un métier semi-spécialisé (CFMS) pour l'admission à certains programmes d'études menant au DEP. Pour bénéficier de cette passerelle provisoire, la personne doit être âgée d'au moins 16 ans au 30 septembre de l'année scolaire où elle commence sa formation professionnelle; elle est titulaire du CFMS et elle a obtenu les unités requises en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique du 1^{er} cycle du secondaire de la formation générale des jeunes ou de la 2^e secondaire de la formation générale des adultes.

Note : Pour les programmes d'études de cette catégorie, une personne peut poursuivre sa formation générale en concomitance avec sa formation professionnelle à condition d'avoir au moins obtenu les unités de 3^e secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique dans des programmes d'études établis par le ou la ministre ou encore d'être âgé d'au moins 18 ans et d'avoir réussi le test de développement général (TDG).

Catégorie 3

La personne est titulaire d'un DEP dans le métier correspondant au programme d'études ou se voit reconnaître les apprentissages équivalents.

OU

La personne exerce un métier ou une profession en relation avec ce programme d'études.

Note : Aucune condition d'admission n'est exigée pour les programmes d'études de lancement d'entreprise.

Catégorie 4

La personne est titulaire du diplôme d'études secondaires ou de son équivalent reconnu.

OU

La personne est âgée d'au moins 16 ans au 30 septembre de l'année scolaire au cours de laquelle elle commence sa formation et a obtenu les unités de 5^e secondaire en langue d'enseignement et de 4^e secondaire en langue seconde et en mathématique dans des programmes d'études établis par le ou la ministre, ou des apprentissages reconnus équivalents.

OU

La personne est âgée d'au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et possède les préalables fonctionnels, soit la réussite du test de développement général ainsi que les unités de 5^e secondaire en langue d'enseignement dans un programme d'études établi par le ou la ministre, ou des apprentissages reconnus équivalents.

OU

La personne a obtenu les unités de 3^e secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique dans des programmes d'études établis par le ou la ministre et poursuivra sa formation générale en concomitance avec sa formation professionnelle afin d'obtenir les unités qui lui manquent parmi les suivantes : 5^e secondaire en langue d'enseignement, 4^e secondaire en langue seconde et en mathématique dans des programmes d'études établis par le ou la ministre.

Catégorie 5

La personne est titulaire du diplôme d'études secondaires ou de son équivalent reconnu et possède une bonne connaissance de l'inuktitut.

OU

La personne est âgée d'au moins 16 ans au 30 septembre de l'année scolaire au cours de laquelle elle commence sa formation, possède une bonne connaissance de l'inuktitut et a obtenu les unités de 3^e secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique dans des programmes d'études établis par le ou la ministre, ou des apprentissages reconnus équivalents.

OU

La personne est âgée d'au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation, possède une bonne connaissance de l'inuktitut et a réussi le test de développement général, ou des apprentissages reconnus équivalents.

Note : Pour les programmes d'études de cette catégorie, une personne peut poursuivre sa formation générale en concomitance avec sa formation professionnelle à condition de posséder une bonne connaissance de l'inuktitut et d'avoir au moins obtenu les unités de 3^e secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique dans des programmes d'études établis par le ou la ministre ou encore d'être âgé d'au moins 18 ans et d'avoir réussi le test de développement général (TDG).

Catégorie 6

La personne est titulaire du diplôme d'études secondaires ou de son équivalent reconnu et a obtenu les unités de 5^e secondaire en langue d'enseignement et en langue seconde dans un programme d'études établi par le ou la ministre, ou des apprentissages reconnus équivalents.

OU

La personne est âgée d'au moins 16 ans au 30 septembre de l'année scolaire au cours de laquelle elle commence sa formation et a obtenu les unités de 5^e secondaire en langue d'enseignement et en langue seconde et celles de 4^e secondaire en mathématique dans des programmes d'études établis par le ou la ministre, ou des apprentissages reconnus équivalents.

OU

La personne est âgée d'au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et possède les préalables fonctionnels, soit la réussite du test de développement général ainsi que les unités de 5^e secondaire en langue d'enseignement et en langue seconde dans des programmes d'études établis par le ou la ministre, ou des apprentissages reconnus équivalents.

OU

La personne a obtenu les unités de 3^e secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique dans des programmes d'études établis par le ou la ministre et poursuivra sa formation générale en concomitance avec sa formation professionnelle afin d'obtenir les unités qui lui manquent en langue d'enseignement et en langue seconde de 5^e secondaire, et en mathématique de 4^e secondaire dans des programmes d'études établis par le ou la ministre.

■ Préalables spécifiques

La présente section indique les codes de cours des programmes d'études actuels de la formation générale des adultes requis comme préalables spécifiques en langue d'enseignement et en mathématique. Compte tenu du fait que les nouveaux codes de cours pour la formation de base commune (FBC) et de la formation de base diversifiée (FBD) sont en implantation progressive, les anciens codes de cours ont été indiqués entre parenthèses pour les programmes d'études concernés. Le respect des préalables fonctionnels, visés au paragraphe 3^o de l'article 12 du Régime pédagogique de la formation professionnelle, comporte la réussite du test de développement général (TDG) et la réussite des préalables spécifiques. Lorsqu'un DEP n'exige pas de préalables spécifiques en langue d'enseignement ou en mathématique, un tiret (–) figure dans les cases visées. Pour les programmes d'études 5236 Vente de voyages et 5325 Santé, assistance et soins infirmiers ainsi que leurs versions anglaises, une référence figure entre parenthèses dans les cases concernées.

Est reconnu comme possédant les préalables spécifiques d'un programme d'études en formation professionnelle quiconque :

- a déjà complété, en formation générale des adultes ou des jeunes, les cours désignés comme préalables spécifiques de ce programme d'études;

OU

- a réussi les épreuves qui sanctionnent ces cours (la mesure « examen seulement » peut s'appliquer à l'évaluation des préalables spécifiques);

OU

- s'est vu reconnaître une formation équivalente aux cours désignés comme préalables spécifiques.

- **Préalables spécifiques en langue d'enseignement**

Pour chaque DEP **en français**, on indique les **nouveaux codes de cours** disponibles (préfixe FRA) pour la formation de base commune (FBC) et pour la formation de base diversifiée (FBD) du programme de français, langue d'enseignement. Il est à noter que dans le contexte où les nouveaux codes de cours de la FBC et de la FBD sont en implantation progressive, on indique entre parenthèses les anciens codes de cours toujours valides. Une table de correspondance des préalables spécifiques a été conçue et est jointe à la page suivante. Le code du programme équivalent en formation générale des jeunes (préfixe 132) est également indiqué.

Pour les DEP **en anglais**, on a également indiqué, les **nouveaux codes de cours** pour la FBC et la FBD. Comme il a été mentionné précédemment, étant donné que les nouveaux codes de cours de la FBC et de la FBD sont en implantation progressive, on indique entre parenthèses les anciens codes de cours toujours valides. Le code du programme équivalent en formation générale des jeunes (préfixe 632) est également indiqué.

- **Préalables spécifiques en mathématique**

Pour chaque DEP, on indique les nouveaux codes de cours disponibles (préfixe MAT ou MTH) pour la FBC et la FBD du programme de mathématique. Comme pour les préalables spécifiques en langue d'enseignement, on indique entre parenthèses les anciens codes de cours toujours valides. Le code du programme équivalent de la formation générale des jeunes (préfixe 063) est également indiqué.

Table de correspondance des préalables spécifiques

FORMATION GÉNÉRALE – JEUNES

FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT			MATHÉMATIQUE		
Ancien code 128	Ancien code 132	Nouveau code 132	Ancien code 068 ou 568	Ancien code 063 ou 563	Nouveau code
116	216 ⁽¹⁾	108	116	212 ⁽¹⁾	063-106, 563-106
216	216	208	216	212	063-206, 563-206
316		308	314		063-306, 563-306
416		406	416	404 ⁽²⁾	063-414, 563-414 064-426, 564-426 065-426, 565-426
ENGLISH LANGUAGE ARTS					
Ancien code 630	Ancien code 632	Nouveau code 632			
116	212 ⁽¹⁾	106			
216	212	206			
316		306			
416		406			

- (1) Le programme de 1^{er} cycle du secondaire étant d'une durée de 2 ans, le total des unités apparaissait donc à la fin de la 2^e année du 1^{er} cycle.
- (2) Les cours de mathématique 064-406, 564-406, 065-406 et 565-406 sont aussi considérés pour satisfaire aux préalables spécifiques.

FORMATION GÉNÉRALE – ADULTES (1^{RE} ET 2^E SECONDAIRE)

LANGUE D'ENSEIGNEMENT		MATHÉMATIQUE	
Ancien code FRA ou ENG	Nouveau code FRA ou ENG Formation de base commune (FBC) ⁽³⁾	Ancien code MAT ou MTH	Nouveau code MAT ou MTH Formation de base commune (FBC) ⁽³⁾
FRA-1031-3	FRA-1103-4	1006-2	1101-3
FRA-1033-1	FRA-1104-2	1007-2	1101-3
FRA-2032-2	FRA-2102-2	2006-2	2101-3
FRA-2033-1	FRA-2102-2	2007-2	2102-3
ENG-1061-3 ENG-1062-3 (SPR 1, 2, 3)	ENG-1101-4		
ENG-2062-3 (SPR 4, 5) ENG-2061-3	ENG-2102-4		

- (3) Puisque les cours des nouveaux programmes présentent une approche différente de celle des anciens programmes, la correspondance d'un cours à l'autre ne peut être faite de terme à terme. Par contre, les contenus sont similaires et le nombre d'heures de formation est presque le même.

FORMATION GÉNÉRALE – ADULTES (3^E, 4^E ET 5^E SECONDAIRE)

LANGUE D'ENSEIGNEMENT		MATHÉMATIQUE	
Ancien code FRA ou ENG	Nouveau code FRA ou ENG Formation de base diversifiée (FBD) ⁽⁴⁾	Ancien code MAT ou MTH	Nouveau code MAT ou MTH Formation de base diversifiée (FBD) ⁽⁴⁾
FRA-3051-1	FRA-3103-1	3015-2	3053-2
FRA-3053-1	FRA-3103-1	3016-2	3053-2
FRA-4061-3	FRA-4103-1 FRA-4104-2	3017-2	3051-2
ENG-3070-3	ENG-3101-1 ENG-3102-2	4101-2	4151-1
ENG-3071-3	ENG-3103-3	4103-1	4153-2

- (4) Puisque les cours des nouveaux programmes présentent une approche différente de celle des anciens programmes, la correspondance d'un cours à l'autre ne peut être faite de terme à terme. Par contre, les contenus sont similaires et le nombre d'heures de formation est presque le même.

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP OU DE L'ASP, 2012-2013

Numéro	Programme d'études				Conditions d'admission				Préalables spécifiques			
	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement			Mathématique
									Adultes (FRA ou ENG)	Jeunes (132 ou 632)	Adultes J (MAT ou MTH)	Jeunes (063 ou 563) (064 ou 564) (065 ou 565)

Secteur 01 - Administration, commerce et informatique

Filière DEP

573199	Accounting	S/E	1350	1	1	4	4	4	-	-	-	-
523199	Comptabilité	S/E	1350	1	1	4	4	4	-	-	-	-
572999	Computing Support	S/E	1800	2	1	4	4	4	3103-3 (3071-3)	632-406	4151-1 (4101-2)	063-414 563-414 064-426 564-426 065-426 565-426
582199	Professional Sales	S/E	900	2	1	4	4	4	1101-4 (1062-3)	632-206	-	-
571299	Secretarial Studies	S/E	1485	1	1	4	4	4	-	-	-	-

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP OU DE L'ASP, 2012-2013

Programme d'études			Conditions d'admission				Préalables spécifiques			
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement	Mathématique
575599	Secretarial Studies (Inuktitut)	S/E	1740	1	5	3	3	3	Adultes (FRA ou ENG) (132 ou 632)	Adultes J (MAT ou MTH) (063 ou 563) (064 ou 564) (065 ou 565)
521299	Secrétariat	S/E	1485	1	1	4	4	4	-	-
525599	Secrétariat (Inuktitut)	S/E	1740	1	5	3	3	3	-	-
522999	Soutien informatique	S/E	1800	2	1	4	4	4	4103-1 4104-2 (4061-3)	4151-1 (4101-2) 063-414 563-414 064-426 564-426 065-426 565-426
532199	Vente-conseil	S/E	900	2	1	4	4	4	1104-2 (1033-1)	-

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP OU DE L'ASP, 2012-2013

Programme d'études				Conditions d'admission				Préalables spécifiques			
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		
									Adultes (FRA ou ENG)	Jeunes (132 ou 632)	Adultes J (MAT ou MTH)
											Mathématique (063 ou 563) (064 ou 564) (065 ou 565)
Filière ASP											
580999	Construction Business Management	S/E	450	2	3						
530999	Gestion d'une entreprise de la construction	S/E	450	2	3						
526499	Lancement d'une entreprise	S/E	330	3	3						
532399	Représentation	S/E	450	2	3						
582399	Sales Representation	S/E	450	2	3						

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP OU DE L'ASP, 2012-2013

Programme d'études						Conditions d'admission				Préalables spécifiques			
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée	Cat. d'éval.	Cat. de de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement			Mathématique	
									Adultes (FRA ou ENG)	Jeunes (132 ou 632)	Adultes J (MAT ou MTH)	eunes (063 ou 563) (064 ou 564) (065 ou 565)	
572699	Secretarial Studies - Legal	S/E	450	1	3								
572799	Secretarial Studies - Medical	S/E	450	1	3								
522699	Secrétariat juridique	S/E	450	1	3								
522799	Secrétariat médical	S/E	450	1	3								
576499	Starting a Business	S/E	330	3	3								

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP OU DE L'ASP, 2012-2013

Programme d'études				Conditions d'admission				Préalables spécifiques			
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		
									Adultes (FRA ou ENG)	Jeunes (132 ou 632)	Adultes J (MAT ou MTH)
											Mathématique eunes (063 ou 563) (064 ou 564) (065 ou 565)

Secteur 02 - Agriculture et pêches

Filière DEP

509499	Aquiculture	S/E	900	3	2	3	3	3	-	-	-	-
507999	Arboriculture-élagage	S/E	915	3	2	3	3	3	2102-2 (2033-1)	132-308	-	-
566899	Beef Production	S/E	1245	3	1	4	4	4	3101-1 3102-2 (3070-3)	632-306	-	-
566799	Dairy Production	S/E	1245	3	1	4	4	4	3101-1 3102-2 (3070-3)	632-306	-	-
517399	Fleuristerie	S/E	1035	2	2	3	3	3	-	-	-	-

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP OU DE L'ASP, 2012-2013

6

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP OU DE L'ASP, 2012-2013

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques			
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement			
									Adultes (FRA ou ENG)	Jeunes (132 ou 632)	Adultes J (MAT ou MTH)	Mathématique
525799	Pêche professionnelle	S/E	1605	3	2	3	3	3	-	-	-	-
525699	Production acéricole	S/E	1005	3	1	4	4	4	-	-	2101-3 (2006-2)	063-206 563-206
533899	Production animale	S/E	1215	3	1	4	4	4	2102-2 (2033-1)	132-308	3053-2 (3016-2)	063-306 563-306
516899	Production de bovins de boucherie	S/E	1245	3	1	4	4	4	2102-2 (2033-1)	132-308	-	-
521099	Production horticole	S/E	1470	3	1	4	4	4	2102-2 (2033-1)	132-308	-	-

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP OU DE L'ASP, 2012-2013

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques				
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement			Mathématique	
									Adultes (FRA ou ENG)	Jeunes (132 ou 632)	Adultes J (MAT ou MTH)		
516799	Production laitière	S/E	1245	3	1	4	4	4	2102-2 (2033-1)	132-308	-	-	(063 ou 563) (064 ou 564) (065 ou 565)
517199	Production porcine	S/E	1170	3	1	4	4	4	2102-2 (2033-1)	132-308	-	-	
532099	Réalisation d'aménagements paysagers	S/E	1035	3	2	3	3	3	2102-2 (2033-1)	132-308	3053-2 (3016-2)		063-306 563-306
Filière ASP													
504399	Spécialités en horticulture	%	450	3	3								
Secteur 03 - Alimentation et tourisme													
Filière DEP													
526899	Boucherie de détail	S/E	900	2	2	3	3	3	-	-	-	-	

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP OU DE L'ASP, 2012-2013

Programme d'études					Conditions d'admission			Préalables spécifiques				
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement			Mathématique
									Adultes (FRA ou ENG)	Jeunes (132 ou 632)	Adultes J (MAT ou MTH)	
527099	Boulangerie	S/E	795	3	2	3	3	3	-	-	-	-
531199	Cuisine	S/E	1470	2	1	4	4	4	2102-2 (2033-1)	132-308	-	-
579399	Food and Beverage Services	S/E	960	2	2	3	3	3	3101-1 3102-2 (3070-3)	632-306	-	-
578399	Hotel Reception	S/E	735	2	1	4	4	4	-	-	-	-
579799	Pastry Making	S/E	1350	3	1	4	4	4	-	-	-	-

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP OU DE L'ASP, 2012-2013

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques				
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement			Mathématique	
									Adultes (FRA ou ENG)	Jeunes (132 ou 632)	Adultes J (MAT ou MTH)	eunes (063 ou 563) (064 ou 564) (065 ou 565)	
529799	Pâtisserie	S/E	1350	3	1	4	4	4	-	-	-	-	-
581199	Professional Cooking	S/E	1470	2	1	4	4	4	3101-1 3102-2 (3070-3)	632-306	-	-	-
528399	Réception en hôtellerie	S/E	735	2	1	4	4	4	-	-	-	-	-
576899	Retail Butchery	S/E	900	2	2	3	3	3	-	-	-	-	-
529399	Service de la restauration	S/E	960	2	2	3	3	3	2102-2 (2033-1)	132-308	-	-	-

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP OU DE L'ASP, 2012-2013

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques				
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement			Mathématique	
									Adultes (FRA ou ENG)	Jeunes (132 ou 632)	Adultes J (MAT ou MTH)	eunes (063 ou 563) (064 ou 564) (065 ou 565)	
573699	Travel Sales	S/E	1245	2	6	5	5	4	(1)	(1)	(1)	-	-
(1) Les préalables spécifiques requis en plus du TDG sont les unités de 5e secondaire en langue d'enseignement et en langue seconde. Les titulaires du D.E.S. ou de son équivalent reconnu doivent détenir les unités de 5e secondaire en langue d'enseignement et en langue seconde pour l'admission à ce programme.													
523699	Vente de voyages	S/E	1245	2	6	5	5	4	(2)	(2)	(2)	-	-
(2) Les préalables spécifiques requis en plus du TDG sont les unités de 5e secondaire en langue d'enseignement et en langue seconde. Les titulaires du D.E.S. ou de son équivalent reconnu doivent détenir les unités de 5e secondaire en langue d'enseignement et en langue seconde pour l'admission à ce programme.													
Filière ASP													
532499	Cuisine du marché	S/E	525	2	3								
582499	Market Fresh Cooking	S/E	525	2	3								

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP OU DE L'ASP, 2012-2013

Programme d'études						Conditions d'admission				Préalables spécifiques			
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement			Mathématique	
									Adultes (FRA ou ENG)	Jeunes (132 ou 632)	Adultes J (MAT ou MTH)	eunes (063 ou 563) (064 ou 564) (065 ou 565)	
105799	Pâtisserie de restaurant	%	450	2	3								
534299	Pâtisserie de restauration contemporaine	S/E	450	2	3								
531499	Sommellerie	S/E	450	2	3								
581499	Wine Service	S/E	450	2	3								

Secteur 04 - Arts

Filière DEP

508599	Bijouterie-joaillerie	S/E	1800	2	1	4	4	4	3103-1 (3051-1)	132-406	3053-2 (3016-2)	063-306 563-306
--------	-----------------------	-----	------	---	---	---	---	---	--------------------	---------	--------------------	--------------------

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP OU DE L'ASP, 2012-2013

Numéro	Programme d'études	Conditions d'admission					Préalables spécifiques			
		Mode d'éval.	Durée	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement	Mathématique
532799	Décoration intérieure et présentation visuelle	S/E	1800	2	1	4	4	4	Adultes (FRA ou ENG) (132 ou 632)	Jeunes (MAT ou MTH) (3016-2)
582799	Interior Decorating and Visual Display	S/E	1800	2	1	4	4	4	3101-1 3102-2 (3070-3)	632-306
532699	Photographie	S/E	1800	2	1	4	4	4	3103-1 (3051-1)	132-406
515599	Soufflage de verre au néon	S/E	1140	3	1	4	4	4	-	-
517899	Taille de pierre	S/E	1440	2	2	3	3	3	2102-2 (2033-1)	132-308

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP OU DE L'ASP, 2012-2013

Numéro	Programme d'études				Conditions d'admission				Préalables spécifiques			
	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement			Mathématique
									Adultes (FRA ou ENG)	Jeunes (132 ou 632)	Adultes J (MAT ou MTH)	Jeunes (063 ou 563) (064 ou 564) (065 ou 565)

Filière ASP

101799	Vente et service en bijouterie	%	450	1	3							

Secteur 05 - Bois et matériaux connexes**Filière DEP**

553099	Cabinet Making	S/E	1650	3	1	4	4	4	3101-1 3102-2 (3070-3)	632-306	-	-
503099	Ébénisterie	S/E	1650	3	1	4	4	4	2102-2 (2033-1)	132-308	-	-
502899	Fabrication en série de meubles et de produits en bois ouvré	S/E	1050	3	1	4	4	4	2102-2 (2033-1)	132-308	2102-3 (2007-2)	063-206 563-206
514299	Finition de meubles	S/E	900	2	1	4	4	4	-	-	-	-

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP OU DE L'ASP, 2012-2013

Programme d'études						Conditions d'admission				Préalables spécifiques			
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement			Mathématique	
									Adultes (FRA ou ENG)	Jeunes (132 ou 632)	Adultes J (MAT ou MTH)	eunes (063 ou 563) (064 ou 564) (065 ou 565)	
564299	Furniture Finishing	S/E	900	2	1	4	4	4	-	-	-	-	-
515799	Modelage	S/E	1500	3	1	4	4	4	2102-2 (2033-1)	132-308	-	-	-
508099	Rembourrage artisanal	S/E	1350	3	1	4	4	4	2102-2 (2033-1)	132-308	2102-3 (2007-2)	063-206 563-206	
503199	Rembourrage industriel	S/E	900	3	1	4	4	4	2102-2 (2033-1)	132-308	2102-3 (2007-2)	063-206 563-206	
Filière ASP													
144299	Gabarits et échantillons	%	900	2	3								

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP OU DE L'ASP, 2012-2013

Programme d'études				Conditions d'admission			Préalables spécifiques			
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign. seconde	Langue Mathématique	Langue d'enseignement		
								Adultes (FRA ou ENG)	Jeunes (132 ou 632)	Adultes J (MAT ou MTH)
										eunes (063 ou 563) (064 ou 564) (065 ou 565)

Secteur 06 - Chimie et biologie

Filière DEP

521399	Conduite de procédés de traitement de l'eau	S/E	1800	3	1	4	4	4	4103-1 4104-2 (4061-3)	132-406	3053-2 (3015-2)	063-414 563-414 064-426 564-426 065-426 565-426
532899	Conduite de procédés de traitement de l'eau	S/E	1800	3	1	4	4	4	2102-2	132-308	3053-2 (3015-2)	063-414 563-414 064-426 564-426 065-426 565-426

Secteur 07 - Bâtiment et travaux publics

Filière DEP

523899	Arpentage et topographie	S/E	1800	3	1	4	4	4	2102-2 (2033-1)	132-308	-	-
530399	Briquetage-maçonnerie	S/E	900	2	2	3	3	3	2102-2 (2033-1)	132-308	-	-

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP OU DE L'ASP, 2012-2013

Programme d'études				Conditions d'admission				Préalables spécifiques			
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		
									Adultes (FRA ou ENG)	Jeunes (132 ou 632)	Adultes J (MAT ou MTH)
											Mathématique eunes (063 ou 563) (064 ou 564) (065 ou 565)
511999	Calorifugeage	S/E	900	2	2	3	3	3	-	-	-
581999	Carpentry	S/E	1350	3	1	4	4	4	3101-1 3102-2 (3070-3)	632-306	-
530099	Carrelage	S/E	690	2	2	3	3	3	2102-2 (2033-1)	132-308	-
531999	Charpenterie-menuiserie	S/E	1350	3	1	4	4	4	2102-2 (2033-1)	132-308	-
561699	Commercial and Residential Painting	S/E	900	2	2	3	3	3	3101-1 3102-2 (3070-3)	632-306	-

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP OU DE L'ASP, 2012-2013

Numéro	Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques			
	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Langue mathématique		Langue d'enseignement	Mathématique	Adultes J	Jeunes
										(FRA ou ENG) (132 ou 632)	(MAT ou MTH)	(063 ou 563) (064 ou 564) (065 ou 565)	
514099	Découpe et transformation du verre	S/E	960	3	1	4	4	4		2102-2 (2033-1)	132-308	-	-
525099	Dessin de bâtiment	S/E	1800	1	1	4	4	4		2102-2 (2033-1)	132-308	3053-2 (3016-2)	063-306 563-306
520299	Entretien de bâtiments nordiques	S/E	1320	2	2	3	3	3		2102-2 (2033-1)	132-308	-	-
521499	Entretien et réparation de caravanes	S/E	975	2	2	3	3	3		-	-	-	-
521199	Entretien général d'immeubles	S/E	900	2	2	3	3	3		-	-	-	-

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP OU DE L'ASP, 2012-2013

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques			
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement			Mathématique
									Adultes (FRA ou ENG)	Jeunes (132 ou 632)	Adultes J (MAT ou MTH)	
582299	Fire Safety Techniques	S/E	1185	3	1	4	4	4	3101-1 3102-2 (3070-3)	632-306	3053-2 (3016-2)	063-306 563-306
571199	General Building Maintenance	S/E	900	2	2	3	3	3	-	-	-	-
533499	Installation de revêtements souples	S/E	900	2	2	3	3	3	1104-2 (1033-1)	132-208	-	-
528299	Installation et fabrication de produits verriers	S/E	1350	3	1	4	4	4	2102-2 (2033-1)	132-308	-	-
532299	Intervention en sécurité incendie	S/E	1185	3	1	4	4	4	2102-2 (2033-1)	132-308	3053-2 (3016-2)	063-306 563-306

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP OU DE L'ASP, 2012-2013

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques			
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement			Mathématique
									Adultes (FRA ou ENG)	Jeunes (132 ou 632)	Adultes J (MAT ou MTH)	
580399	Masonry: Bricklaying	S/E	900	2	2	3	3	3	3101-1 3102-2 (3070-3)	632-306	-	-
514699	Mécanique de machines fixes	S/E	1800	3	1	4	4	4	2102-2 (2033-1)	132-308	3053-2 (3016-2)	063-306 563-306
531299	Mécanique de protection contre les incendies	S/E	900	3	2	3	3	3	2102-2 (2033-1)	132-308	1101-3 (1007-2)	063-206 563-206
570299	Northern Building Maintenance	S/E	1320	2	2	3	3	3	3101-1 3102-2 (3070-3)	632-306	-	-
511699	Peinture en bâtiment	S/E	900	2	2	3	3	3	2102-2 (2033-1)	132-308	-	-

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP OU DE L'ASP, 2012-2013

Programme d'études					Conditions d'admission			Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée	Cat. d'éval.	Cat. de prééal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement			Mathématique	
									Adultes (FRA ou ENG)	Jeunes (132 ou 632)	Adultes J (MAT ou MTH)		
578699	Plastering	S/E	810	2	2	3	3	3	3101-1 3102-2 (3070-3)	632-306	-	-	(063 ou 563) (064 ou 564) (065 ou 565)
528699	Plâtrage	S/E	810	2	2	3	3	3	2102-2 (2033-1)	132-308	-	-	
514899	Plomberie et chauffage	S/E	1500	2	1	4	4	4	2102-2 (2033-1)	132-308	1101-3 (1006-2)	063-206 563-206	
533399	Plomberie et chauffage	S/E	1680	2	1	4	4	4	2102-2 (2033-1)	132-308	1101-3 (1006-2)	063-206 563-206	
564899	Plumbing and Heating	S/E	1500	2	1	4	4	4	3101-1 3102-2 (3070-3)	632-306	1101-3 (1006-2)	063-206 563-206	

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP OU DE L'ASP, 2012-2013

Numéro	Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques			
	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Langue Mathématique		Langue d'enseignement	Adultes (FRA ou ENG) (132 ou 632)	Jeunes (MAT ou MTH)	Mathématique
583399	Plumbing and Heating	S/E	1680	2	1	4	4	4		3101-1 3102-2 (3070-3)	632-306	1101-3 (1006-2)	063-206 563-206
503299	Pose de revêtements de toiture	S/E	600	3	2	3	3	3		2102-2 (2033-1)	132-308	-	-
511899	Pose de systèmes intérieurs	S/E	645	2	2	3	3	3		2102-2 (2033-1)	132-308	-	-
511799	Préparation et finition de béton	S/E	900	2	2	3	3	3		2102-2 (2033-1)	132-308	-	-
561799	Preparing and Finishing Concrete	S/E	900	2	2	3	3	3		3101-1 3102-2 (3070-3)	632-306	-	-

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP OU DE L'ASP, 2012-2013

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques			
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement			Mathématique
									Adultes (FRA ou ENG)	Jeunes (132 ou 632)	Adultes J (MAT ou MTH)	
581599	Refrigeration	S/E	1800	3	1	4	4	4	3101-1 3102-2 (3070-3)	632-306	3053-2 (3016-2)	063-306 563-306
531599	Réfrigération	S/E	1800	3	1	4	4	4	2102-2 (2033-1)	132-308	3053-2 (3016-2)	063-306 563-306
575099	Residential and Commercial Drafting	S/E	1800	1	1	4	4	4	3101-1 3102-2 (3070-3)	632-306	3053-2 (3016-2)	063-306 563-306
571499	RV Maintenance and Repair	S/E	975	2	2	3	3	3	-	-	-	-
580099	Tiling	S/E	690	2	2	3	3	3	3101-1 3102-2 (3070-3)	632-306	-	-

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP OU DE L'ASP, 2012-2013

Programme d'études				Conditions d'admission				Préalables spécifiques				
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement			
									Adultes (FRA ou ENG)	Jeunes (132 ou 632)	Adultes J (MAT ou MTH)	Mathématique (063 ou 563) (064 ou 564) (065 ou 565)
527299	Vente de produits de quincaillerie	S/E	1110	1	1	4	4	4	2102-2 (2032-2)	132-308	-	-

Filière ASP

517299	Réparation d'appareils au gaz naturel	S/E	600	3	3								
521599	Restauration de maçonnerie	S/E	495	2	3								

Secteur 08 - Environnement et aménagement du territoire

Filière DEP

567999	Protection and Development of Wildlife Habitats	S/E	1320	3	1	4	4	4	3101-1 3102-2 (3070-3)	632-306	-	-	-
517999	Protection et exploitation de territoires fauniques	S/E	1320	3	1	4	4	4	2102-2 (2033-1)	132-308	-	-	-

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP OU DE L'ASP, 2012-2013

Programme d'études				Conditions d'admission				Préalables spécifiques			
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		
									Adultes	Jeunes	Adultes J
									(FRA ou ENG)	(132 ou 632)	(MAT ou MTH)
											eunes (063 ou 563) (064 ou 564) (065 ou 565)

Secteur 09 - Électrotechnique

Filière DEP

578199	Automated Systems Electromechanics	S/E	1800	3	1	4	4	4	3101-1 3102-2 (3070-3)	632-306	4153-2 (4103-1)	063-414 563-414 064-426 564-426 065-426 565-426
576599	Business Equipment Technical Service	S/E	1800	2	1	4	4	4	3101-1 3102-2 (3070-3)	632-306	3051-2 (3017-2)	063-414 563-414 064-426 564-426 065-426 565-426
529599	Électricité	S/E	1800	2	1	4	4	4	2102-2 (2033-1)	132-308	4153-2 (4103-1)	063-414 563-414 064-426 564-426 065-426 565-426
579599	Electricity	S/E	1800	2	1	4	4	4	3101-1 3102-2 (3070-3)	632-306	4153-2 (4103-1)	063-414 563-414 064-426 564-426 065-426 565-426
528199	Électromécanique de systèmes automatisés	S/E	1800	3	1	4	4	4	2102-2 (2033-1)	132-308	4153-2 (4103-1)	063-414 563-414 064-426 564-426 065-426 565-426

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP OU DE L'ASP, 2012-2013

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques			
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement			eunes (063 ou 563) (064 ou 564) (065 ou 565)
									Adultes (FRA ou ENG)	Jeunes (132 ou 632)	Adultes J (MAT ou MTH)	
577199	Electronic Audio/Video Equipment Repair	S/E	1800	2	1	4	4	4	3101-1 3102-2 (3070-3)	632-306	4153-2 (4103-1)	063-414 563-414 064-426 564-426 065-426 565-426
576699	Installation and Repair of Telecommunications Equipment	S/E	1800	2	1	4	4	4	3101-1 3102-2 (3070-3)	632-306	4153-2 (4103-1)	063-414 563-414 064-426 564-426 065-426 565-426
529699	Installation et entretien de systèmes de sécurité	S/E	1485	2	1	4	4	4	2102-2 (2033-1)	132-308	4153-2 (4103-1)	063-414 563-414 064-426 564-426 065-426 565-426
526699	Installation et réparation d'équipement de télécommunication	S/E	1800	2	1	4	4	4	2102-2 (2033-1)	132-308	4153-2 (4103-1)	063-414 563-414 064-426 564-426 065-426 565-426
518599	Montage de lignes électriques	S/E	900	3	2	3	3	3	2102-2 (2033-1)	132-308	3053-2 (3016-2)	063-306 563-306

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP OU DE L'ASP, 2012-2013

Programme d'études						Conditions d'admission				Préalables spécifiques			
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement			eunes (063 ou 563) (064 ou 564) (065 ou 565)	
									Adultes (FRA ou ENG)	Jeunes (132 ou 632)	Adultes J (MAT ou MTH)		
502499	Réparation d'appareils électroménagers	S/E	1350	2	1	4	4	4	2102-2 (2033-1)	132-308	4153-2 (4103-1)	063-414 563-414 064-426 564-426 065-426 565-426	
527199	Réparation d'appareils électroniques audiovisuels	S/E	1800	2	1	4	4	4	2102-2 (2033-1)	132-308	4153-2 (4103-1)	063-414 563-414 064-426 564-426 065-426 565-426	
526599	Service technique d'équipement bureautique	S/E	1800	2	1	4	4	4	2102-2 (2033-1)	132-308	3051-2 (3017-2)	063-414 563-414 064-426 564-426 065-426 565-426	
Filière ASP													
528099	Liaison en réseau d'équipement bureautique	S/E	450	2	3								
578099	Networked Office Equipment	S/E	450	2	3								

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP OU DE L'ASP, 2012-2013

Programme d'études				Conditions d'admission				Préalables spécifiques			
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		
									Adultes (FRA ou ENG)	Jeunes (132 ou 632)	Adultes J (MAT ou MTH)
											Mathématique eunes (063 ou 563) (064 ou 564) (065 ou 565)

Secteur 10 - Entretien d'équipement motorisé

Filière DEP

579899	Automobile Mechanics	S/E	1800	3	1	4	4	4	3101-1 3102-2 (3070-3)	632-306	3053-2 (3016-2)	063-306 563-306
571799	Automotive Body Repair and Repainting	S/E	1590	3	1	4	4	4	3101-1 3102-2 (3070-3)	632-306	2102-3 (2007-2)	063-206 563-206
521799	Carrosserie	S/E	1590	3	1	4	4	4	2102-2 (2033-1)	132-308	2102-3 (2007-2)	063-206 563-206
583199	Construction Equipment Mechanics	S/E	1800	3	1	4	4	4	3101-1 3102-2 (3070-3)	632-306	-	-
175099	Marine Mechanics	%	1350	2	1	4	4	4	3101-1 3102-2 (3070-3)	632-306	-	-

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP OU DE L'ASP, 2012-2013

Programme d'études			Conditions d'admission				Préalables spécifiques			
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement	Mathématique
									Adultes (FRA ou ENG) (132 ou 632)	Adultes J (MAT ou MTH) (063 ou 563) (064 ou 564) (065 ou 565)
507099	Mécanique agricole	S/E	1800	3	1	4	4	4	2102-2 (2033-1)	132-308
529899	Mécanique automobile	S/E	1800	3	1	4	4	4	2102-2 (2033-1)	132-308
515499	Mécanique de véhicules légers	S/E	1800	3	1	4	4	4	2102-2 (2033-1)	132-308
533099	Mécanique de véhicules lourds routiers	S/E	1800	3	1	4	4	4	2102-2 (2033-1)	132-308
533199	Mécanique d'engins de chantier	S/E	1800	3	1	4	4	4	2102-2 (2033-1)	132-308

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP OU DE L'ASP, 2012-2013

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques				
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement			Mathématique	
									Adultes (FRA ou ENG)	Jeunes (132 ou 632)	Adultes J (MAT ou MTH)		
125099	Mécanique marine	%	1350	2	1	4	4	4	2102-2 (2033-1)	132-308	-	-	
569499	Sale of Mechanical Parts and Accessories	S/E	1095	2	1	4	4	4	1101-4 (1062-3)	632-206	1101-3 (1007-2)	063-206 563-206	
525899	Service-conseil à la clientèle en équipement motorisé	S/E	930	2	1	4	4	4	1104-2 (1033-1)	132-208	1101-3 (1007-2)	063-206 563-206	
519499	Vente de pièces mécaniques et d'accessoires	S/E	1095	2	1	4	4	4	1104-2 (1033-1)	132-208	1101-3 (1007-2)	063-206 563-206	
Filière ASP													
525999	Mécanique de moteurs diesels et de contrôles électroniques	S/E	810	3	3								

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP OU DE L'ASP, 2012-2013

Programme d'études				Conditions d'admission				Préalables spécifiques			
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement	Adultes J	Jeunes
523299	Mécanique de motocyclettes	S/E	540	3	3				(FRA ou ENG) (132 ou 632)	(MAT ou MTH)	(063 ou 563) (064 ou 564) (065 ou 565)

Secteur 11 - Fabrication mécanique

Filière DEP

580799	Aircraft Mechanical Assembly	S/E	1185	3	1	4	4	4	-	-	-
569799	Aircraft Structural Assembly	S/E	975	3	1	4	4	4	-	-	-
576999	Cable and Circuit Assembly	S/E	945	3	1	4	4	4	-	-	-
519399	Conduite et réglage de machines à mouler	S/E	1350	2	1	4	4	4	2102-2 (2033-1)	132-308	1101-3 (1007-2)

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP OU DE L'ASP, 2012-2013

Programme d'études			Conditions d'admission				Préalables spécifiques			
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Langue d'enseignement		
								Adultes (FRA ou ENG)	Jeunes (132 ou 632)	Adultes J (MAT ou MTH)
522599	Dessin industriel	S/E	1800	1	1	4	4	3103-1 (3053-1)	132-406	2102-3 (2007-2)
										063-206 563-206
572599	Industrial Drafting	S/E	1800	1	1	4	4	3101-1 3102-2 (3070-3)	632-406	2102-3 (2007-2)
										063-206 563-206
572399	Machining Technics	S/E	1800	3	1	4	4	3101-1 3102-2 (3070-3)	632-406	2102-3 (2007-2)
										063-206 563-206
526799	Mise en oeuvre de matériaux composites	S/E	900	3	1	4	4	2102-2 (2033-1)	132-308	-
										-
526999	Montage de câbles et de circuits	S/E	945	3	1	4	4	-	-	-
										-

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP OU DE L'ASP, 2012-2013

Numéro	Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques			
	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement	Adultes (FRA ou ENG)	Jeunes (132 ou 632)	Adultes J (MAT ou MTH)	Mathématique eunes (063 ou 563) (064 ou 564) (065 ou 565)
519799	Montage de structures en aérospatiale	S/E	975	3	1	4	4	4	-	-	-	-	-
530799	Montage mécanique en aérospatiale	S/E	1185	3	1	4	4	4	-	-	-	-	-
569399	Moulding Machine Set-up and Operation	S/E	1350	2	1	4	4	4	3101-1 3102-2 (3070-3)	632-306	1101-3 (1007-2)	063-206 563-206	
531099	Opération d'équipements de production	S/E	900	2	2	3	3	3	-	-	-	-	-
574499	Precision Sheet Metal Work	S/E	1275	3	1	4	4	4	-	-	-	1101-3 (1007-2)	063-206 563-206

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP OU DE L'ASP, 2012-2013

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques				
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement			Mathématique	
									Adultes (FRA ou ENG)	Jeunes (132 ou 632)	Adultes J (MAT ou MTH)		
581099	Production Equipment Operation	S/E	900	2	2	3	3	3	-	-	-	-	
522399	Techniques d'usinage	S/E	1800	3	1	4	4	4	3103-1 (3053-1)	132-406	2102-3 (2007-2)	063-206 563-206	
524499	Tôlerie de précision	S/E	1275	3	1	4	4	4	-	-	1101-3 (1007-2)	063-206 563-206	
Filière ASP													
554199	Diemaking	S/E	900	3	3								
528599	Fabrication de moules	S/E	1140	3	3								

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP OU DE L'ASP, 2012-2013

Programme d'études						Conditions d'admission				Préalables spécifiques			
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée	Cat. d'éval.	Cat. de de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement			Mathématique	
									Adultes (FRA ou ENG)	Jeunes (132 ou 632)	Adultes J (MAT ou MTH)	Jeunes (063 ou 563) (064 ou 564) (065 ou 565)	
504199	Matriçage	S/E	900	3	3								
572499	Numerical Control Machine Tool Operation	S/E	885	3	3								
504299	Outillage	S/E	900	3	3								
554299	Toolmaking	S/E	900	3	3								
522499	Usinage sur machines-outils à commande numérique	S/E	885	3	3								

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP OU DE L'ASP, 2012-2013

Programme d'études				Conditions d'admission				Préalables spécifiques			
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		
									Adultes (FRA ou ENG)	Jeunes (132 ou 632)	Adultes J (MAT ou MTH)
											Mathématique eunes (063 ou 563) (064 ou 564) (065 ou 565)

Secteur 12 - Foresterie et papier

Filière DEP

518999	Abattage et façonnage des bois	S/E	840	3	2	3	3	3	-	-	-	-
529099	Abattage manuel et débardage forestier	S/E	900	3	2	3	3	3	-	-	-	-
507399	Affûtage	S/E	900	3	2	3	3	3	-	-	-	-
530699	Aménagement de la forêt	S/E	1215	3	1	4	4	4	-	-	-	-
520899	Classement des bois débités	S/E	930	3	2	3	3	3	-	-	-	-

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP OU DE L'ASP, 2012-2013

Programme d'études					Conditions d'admission			Préalables spécifiques				
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement			
									Adultes (FRA ou ENG)	Jeunes (132 ou 632)	Adultes J (MAT ou MTH)	Jeunes (063 ou 563) (064 ou 564) (065 ou 565)
526299	Pâtes et papiers - Opérations	S/E	1170	3	1	4	4	4	2102-2 (2033-1)	132-308	-	-
508899	Sciage	S/E	900	3	2	3	3	3	-	-	-	-
528999	Travail sylvicole	S/E	900	3	2	3	3	3	-	-	-	-

Secteur 13 - Communications et documentation

Filière DEP

572199	Desktop Publishing	S/E	1800	2	1	4	4	4	3103-3 (3071-3)	632-406	3053-2 (3016-2)	063-306 563-306
531399	Imprimerie	S/E	1350	2	1	4	4	4	2102-2 (2033-1)	132-308	-	-

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP OU DE L'ASP, 2012-2013

Programme d'études			Conditions d'admission				Préalables spécifiques			
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement	Mathématique
570499	Inuttitut Translation and Interpretation	S/E	1440	1	5	3	3	3	-	-
581399	Printing	S/E	1350	2	1	4	4	4	632-306	-
522199	Procédés infographiques	S/E	1800	2	1	4	4	4	4103-1 4104-2 (4061-3)	3053-2 (3016-2)
524099	Reprographie et façonnage	S/E	840	2	1	4	4	4	2102-2 (2033-1)	132-308
520499	Traduction-interprétation (Inuttitut)	S/E	1440	1	5	3	3	3	-	-

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP OU DE L'ASP, 2012-2013

Numéro	Programme d'études				Conditions d'admission				Préalables spécifiques			
	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement			
									Adultes (FRA ou ENG)	Jeunes (132 ou 632)	Adultes J (MAT ou MTH)	Jeunes (063 ou 563) (064 ou 564) (065 ou 565)

Secteur 14 - Mécanique d'entretien

Filière DEP

570099	Elevator Mechanics	S/E	1800	3	1	4	4	4	3101-1 3102-2 (3070-3)	632-306	-	-
518299	Horlogerie-bijouterie	S/E	1800	2	1	4	4	4	-	-	-	-
576099	Industrial Construction and Maintenance Mechanics	S/E	1800	2	1	4	4	4	3101-1 3102-2 (3070-3)	632-306	4153-2 (4103-1)	063-414 563-414 064-426 564-426 065-426 565-426
520099	Mécanique d'ascenseur	S/E	1800	3	1	4	4	4	2102-2 (2033-1)	132-308	-	-
526099	Mécanique industrielle de construction et d'entretien	S/E	1800	2	1	4	4	4	2102-2 (2033-1)	132-308	4153-2 (4103-1)	063-414 563-414 064-426 564-426 065-426 565-426

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP OU DE L'ASP, 2012-2013

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques			
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée	Cat. d'éval.	Cat. de de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement			Mathématique
									Adultes (FRA ou ENG)	Jeunes (132 ou 632)	Adultes J (MAT ou MTH)	
148999	Réparation d'armes à feu	%	1350	2	1	4	4	4	2102-2 (2033-1)	132-308	-	-
532999	Serrurerie	S/E	1290	2	1	4	4	4	1103-4 (1031-3)	132-208	-	-
Filière ASP												
526399	Horlogerie-rhabillage	S/E	600	2	3							
500699	Mécanique d'entretien en commandes industrielles	S/E	450	2	3							
501299	Mécanique d'entretien préventif et prospectif industriel	S/E	450	2	3							

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP OU DE L'ASP, 2012-2013

Programme d'études				Conditions d'admission				Préalables spécifiques			
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement	Adultes J	Jeunes
551299	Preventive and Prospective Industrial Maintenance Mechanics	S/E	450	2	3				(FRA ou ENG) (132 ou 632)	(MAT ou MTH)	(063 ou 563) (064 ou 564) (065 ou 565)

Secteur 15 - Mines et travaux de chantier

Filière DEP

524899	Conduite de grues	S/E	870	3	2	3	3	3	2102-2 (2033-1)	132-308	1101-3 (1006-2)	063-206 563-206
527399	Conduite de machinerie lourde en voirie forestière	S/E	630	3	2	3	3	3	-	-	-	-
527499	Conduite de machines de traitement du minéral	S/E	900	3	2	3	3	3	-	-	-	-
522099	Conduite d'engins de chantier	S/E	1095	3	2	3	3	3	-	-	-	-

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP OU DE L'ASP, 2012-2013

Numéro	Programme d'études	Conditions d'admission					Préalables spécifiques			
		Cat. d'éval.	Durée	Mode d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement	Mathématique
	Titre du programme d'études								Adultes (FRA ou ENG) (132 ou 632)	Adultes J (MAT ou MTH) (063 ou 563) (064 ou 564) (065 ou 565)
528499	Conduite d'engins de chantier nordique	3	900	S/E	2	3	3	3	-	-
575399	Diamond Drilling	3	600	S/E	2	3	3	3	-	-
526199	Extraction de minéral	3	930	S/E	2	3	3	3	1103-4 (1031-3)	132-208
525399	Forage au diamant	3	600	S/E	2	3	3	3	-	-
509299	Forage et dynamitage	3	900	S/E	1	4	4	4	2102-2 (2033-1)	132-308
										063-414 563-414 064-426 564-426 065-426 565-426

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP OU DE L'ASP, 2012-2013

Numéro	Programme d'études	Conditions d'admission					Préalables spécifiques			
		Mode d'éval.	Durée	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement	Mathématique
577499	Machine Operations, Mineral and Metal Processing	S/E	900	3	2	3	3	3	-	-
578499	Northern Heavy Equipment Operations	S/E	900	3	2	3	3	3	-	-
576199	Ore Extraction	S/E	930	3	2	3	3	3	1101-4 (1062-3)	632-206

Secteur 16 - Métallurgie

Filière DEP

516599	Chaudronnerie	S/E	1290	2	1	4	4	4	2102-2 (2033-1)	132-308	3053-2 (3016-2)	063-306 563-306
530899	Fabrication de structures métalliques et de métaux ouvrés	S/E	1350	3	2	3	3	3	2102-2 (2033-1)	132-308	3053-2 (3016-2)	063-306 563-306

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP OU DE L'ASP, 2012-2013

Programme d'études						Conditions d'admission				Préalables spécifiques			
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement			Mathématique	
									Adultes (FRA ou ENG)	Jeunes (132 ou 632)	Adultes J (MAT ou MTH)	eunes (063 ou 563) (064 ou 564) (065 ou 565)	
523399	Ferblanterie-tôlerie	S/E	1800	3	1	4	4	4	2102-2 (2033-1)	132-308	4153-2 (4103-1)	063-414 563-414 064-426 564-426 065-426 565-426	
520399	Fonderie	S/E	1230	3	1	4	4	4	2102-2 (2032-2)	132-308	1101-3 (1007-2)	063-206 563-206	
529999	Montage structural et architectural	S/E	1230	3	2	3	3	3	2102-2 (2033-1)	132-308	3053-2 (3016-2)	063-306 563-306	
507699	Pose d'armature du béton	S/E	735	1	2	3	3	3	2102-2 (2033-1)	132-308	-	-	
573399	Sheet Metal Work	S/E	1800	3	1	4	4	4	3101-1 3102-2 (3070-3)	632-306	4153-2 (4103-1)	063-414 563-414 064-426 564-426 065-426 565-426	

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP OU DE L'ASP, 2012-2013

Programme d'études						Conditions d'admission				Préalables spécifiques			
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement			Mathématique	
									Adultes (FRA ou ENG)	Jeunes (132 ou 632)	Adultes J (MAT ou MTH)	eunes (063 ou 563) (064 ou 564) (065 ou 565)	
519599	Soudage-montage	S/E	1800	3	1	4	4	4	2102-2 (2033-1)	132-308	3053-2 (3016-2)	063-306 563-306	
522299	Traitement de surface	S/E	780	3	1	4	4	4	1103-4 (1031-3)	132-208	-	-	
569599	Welding and Fitting	S/E	1800	3	1	4	4	4	3101-1 3102-2 (3070-3)	632-306	3053-2 (3016-2)	063-306 563-306	
Filière ASP													
573499	High-Pressure Welding	S/E	600	3	3								
523499	Soudage haute pression	S/E	600	3	3								

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP OU DE L'ASP, 2012-2013

Numéro	Programme d'études	Conditions d'admission					Préalables spécifiques			
		Mode d'éval.	Durée	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement	Mathématiques
	Titre du programme d'études								Adultes (FRA ou ENG) (132 ou 632)	Adultes J (MAT ou MTH) (063 ou 563) (064 ou 564) (065 ou 565)

Secteur 17 - Transport

Filière DEP

530499	Régulation de vol	S/E	900	3	1	4	4	4	2102-2 (2033-1)	132-308	2102-3 (2007-2)	063-206 563-206
529199	Transport par camion	S/E	615	3	1	4	4	4	-	-	-	-
579199	Trucking	S/E	615	3	1	4	4	4	-	-	-	-

Secteur 18 - Cuir, textile et habillement

Filière DEP

521999	Confection de vêtements (Façon tailleur)	S/E	1455	2	1	4	4	4	2102-2 (2033-1)	132-308	-	-
--------	--	-----	------	---	---	---	---	---	-----------------	---------	---	---

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP OU DE L'ASP, 2012-2013

Programme d'études				Conditions d'admission					Préalables spécifiques			
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement			
									Adultes (FRA ou ENG)	Jeunes (132 ou 632)	Adultes J (MAT ou MTH)	Mathématique eunes (063 ou 563) (064 ou 564) (065 ou 565)
524799	Confection de vêtements et d'articles de cuir	S/E	900	2	2	3	3	3	-	-	-	-
523999	Confection sur mesure et retouche	S/E	1470	2	1	4	4	4	-	-	-	-
521899	Dessin de patron	S/E	1725	2	1	4	4	4	2102-2 (2033-1)	132-308	1101-3 (1007-2)	063-206 563-206
524399	Production textile (opérations)	S/E	885	3	2	3	3	3	2102-2 (2033-1)	132-308	3053-2 (3016-2)	063-306 563-306

Secteur 19 - Santé

Filière DEP

531799	Assistance à la personne à domicile	S/E	975	3	2	3	3	3	3103-1 (3051-1)	132-308	-	-
--------	-------------------------------------	-----	-----	---	---	---	---	---	-----------------	---------	---	---

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP OU DE L'ASP, 2012-2013

Programme d'études						Conditions d'admission				Préalables spécifiques			
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement			Mathématique	
									Adultes (FRA ou ENG)	Jeunes (132 ou 632)	Adultes J (MAT ou MTH)	eunes (063 ou 563) (064 ou 564) (065 ou 565)	
531699	Assistance à la personne en établissement de santé	S/E	750	3	2	3	3	3	3103-1 (3051-1)	132-308	-	-	-
514499	Assistance dentaire	S/E	1500	2	1	4	4	4	2102-2 (2033-1)	132-308	-	-	-
581699	Assistance in Health Care Facilities	S/E	750	3	2	3	3	3	3103-3 (3071-3)	632-306	-	-	-
530299	Assistance technique en pharmacie	S/E	1230	2	1	4	4	4	2102-2 (2033-1)	132-308	-	-	-
564499	Dental Assistance	S/E	1500	2	1	4	4	4	3101-1 3102-2 (3070-3)	632-306	-	-	-

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP OU DE L'ASP, 2012-2013

Programme d'études				Conditions d'admission				Préalables spécifiques			
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement	Adultes (FRA ou ENG) (132 ou 632)	Jeunes (MAT ou MTH) (063 ou 563) (064 ou 564) (065 ou 565)
582599	Health, Assistance and Nursing	S/E	1800	3	4	5	4	4	(3)	(3)	-
(3) Les préalables spécifiques requis en plus du TDG sont les unités de 5e secondaire en langue d'enseignement.											
581799	Home Care Assistance	S/E	975	3	2	3	3	3	3103-3 (3071-3)	632-306	-
580299	Pharmacy Technical Assistance	S/E	1230	2	1	4	4	4	3101-1 3102-2 (3070-3)	632-306	-
532599	Santé, assistance et soins infirmiers	S/E	1800	3	4	5	4	4	(4)	(4)	-
(4) Les préalables spécifiques requis en plus du TDG sont les unités de 5e secondaire en langue d'enseignement.											

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP OU DE L'ASP, 2012-2013

Programme d'études				Conditions d'admission				Préalables spécifiques			
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		
									Adultes (FRA ou ENG)	Jeunes (132 ou 632)	Adultes J (MAT ou MTH)
											Mathématique eunes (063 ou 563) (064 ou 564) (065 ou 565)

Secteur 20 - Services sociaux, éducatifs et juridiques**Filière DEP**

523799	Assistance à la clientèle des services sociaux et de santé au Nunavik	S/E	990	2	5	3	3	3	-	-	-	-
573799	Health and Social Services Assistance in Nunavik	S/E	990	2	5	3	3	3	-	-	-	-
522899	Organisation de loisirs au Nunavik	S/E	1290	1	5	3	3	3	-	-	-	-
572899	Recreation Leadership in Nunavik	S/E	1290	1	5	3	3	3	-	-	-	-

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP OU DE L'ASP, 2012-2013

Numéro	Programme d'études				Conditions d'admission				Préalables spécifiques			
	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement			
									Adultes (FRA ou ENG)	Jeunes (132 ou 632)	Adultes J (MAT ou MTH)	Jeunes (063 ou 563) (064 ou 564) (065 ou 565)

Secteur 21 - Soins esthétiques**Filière DEP**

553599	Aesthetics	S/E	1350	2	1	4	4	4	3101-1 3102-2 (3070-3)	632-306	-	-
524599	Coiffure	S/E	1455	2	1	4	4	4	1104-2 (1033-1)	132-208	-	-
503599	Esthétique	S/E	1350	2	1	4	4	4	2102-2 (2033-1)	132-308	-	-
574599	Hairdressing	S/E	1455	2	1	4	4	4	1101-4 (1062-3)	632-206	-	-

Filière ASP

556899	Electrolysis	S/E	450	2	3							
--------	--------------	-----	-----	---	---	--	--	--	--	--	--	--

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP OU DE L'ASP, 2012-2013

Programme d'études				Conditions d'admission				Préalables spécifiques			
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		
									Adultes (FRA ou ENG)	Jeunes (132 ou 632)	Mathématique Adultes J (MAT ou MTH) (063 ou 563) (064 ou 564) (065 ou 565)
506899	Épilation à l'électricité	S/E	450	2	3						

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Annexe II

Liste des programmes d'études professionnelles retirés
de l'offre de formation, 2012-2013

PRÉSENTATION

La présente annexe regroupe les programmes d'études professionnelles dans lesquels les commissions scolaires et les établissements d'enseignement ne sont plus autorisés à inscrire de nouveaux élèves.

Ces programmes d'études ne s'adressent plus désormais qu'aux élèves qui y ont commencé, avant le **1^{er} juillet 2012**, une formation menant à l'obtention d'un DEP ou d'une ASP. L'élève doit satisfaire à la condition suivante :

- avoir réussi au moins un cours d'un programme d'études figurant à cette annexe avant le 30 juin de l'année scolaire au cours de laquelle la ministre a retiré ce programme d'études.

Au regard de chaque programme d'études de la présente annexe, on trouve l'année du retrait du programme d'études en question de même que la date de fin d'application. L'élève inscrit à l'un de ces programmes d'études devra avoir terminé sa formation avant le 1^{er} juillet de l'année de fin d'application pour pouvoir obtenir le DEP visé. Ainsi, l'élève bénéficie de quatre années pour compléter sa formation, à compter du moment où le programme d'études est retiré.

ANNEXE II

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES RETIRÉS DE L'OFFRE DE FORMATION, 2012-2013

Numéro	Titre du programme d'études	Filière	Mode d'évaluation	Durée	Année de retrait	Fin d'application
01	Administration, commerce et informatique					
569699	Professional Sales	DEP	S/E	900	2010	2014
505499	Représentation	ASP	S/E	450	2011	2015
555499	Sales Representation	ASP	S/E	450	2011	2015
519699	Vente-conseil	DEP	S/E	900	2010	2014
02	Agriculture et pêches					
108802	Horticulture ornementale	DEP	S/E	1350	2009	2013
557199	Landscaping Operations	DEP	S/E	930	2009	2013
158899	Ornamental Horticulture	DEP	S/E	1350	2009	2013
507199	Réalisation d'aménagements paysagers	DEP	S/E	930	2009	2013
03	Alimentation et tourisme					
565999	Contemporary Cuisine	ASP	S/E	525	2010	2014
515999	Cuisine actualisée	ASP	S/E	525	2010	2014
103899	Cuisine d'établissement	DEP	S/E	1350	2009	2013
153899	Professional Cooking	DEP	S/E	1350	2009	2013
04	Arts					
500599	Décoration intérieure et étalage	DEP	S/E	1800	2011	2015
550599	Interior Decorating and Display	DEP	S/E	1800	2011	2015
529299	Photographie	DEP	S/E	1800	2010	2014
07	Bâtiment et travaux publics					
192802	Carpentry	DEP	S/E	1350	2009	2013
142802	Charpenterie-menuiserie	DEP	S/E	1350	2009	2013
512199	Mécanique de protection contre les incendies	DEP	S/E	900	2011	2015
513999	Montage et installation de produits verriers	DEP	S/E	1350	2009	2013
511599	Pose de revêtements souples	DEP	S/E	900	2012	2016
557599	Refrigeration	DEP	S/E	1800	2009	2013
507599	Réfrigération	DEP	S/E	1800	2009	2013

ANNEXE II

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES RETIRÉS DE L'OFFRE DE FORMATION, 2012-2013

Numéro	Titre du programme d'études	Filière	Mode d'évaluation	Durée	Année de retrait	Fin d'application
09	Électrotechnique					
143002	Électricité de construction	DEP	S/E	1350	2009	2013
10	Entretien d'équipement motorisé					
504999	Mécanique de véhicules lourds routiers	DEP	S/E	1800	2012	2016
505599	Mécanique d'engins de chantier	DEP	S/E	1800	2012	2016
11	Fabrication mécanique					
524999	Fabrication de moules	ASP	S/E	1185	2011	2015
13	Communications et documentation					
524699	Imprimerie	DEP	S/E	1350	2012	2016
574699	Printing	DEP	S/E	1350	2012	2016
14	Mécanique d'entretien					
516299	Serrurerie	DEP	S/E	1290	2012	2016
18	Cuir, textile et habillement					
525299	Production industrielle de vêtements	DEP	S/E	870	2012	2014
19	Santé					
508199	Assistance aux bénéficiaires en établissement de santé	DEP	S/E	630	2009	2013
504599	Assistance familiale et sociale aux personnes à domicile	DEP	S/E	960	2009	2013
558199	Assistance to Patients or Residents in Health Care Establishments	DEP	S/E	630	2009	2013
578799	Health, Assistance and Nursing	DEP	S/E	1800	2010	2014
554599	Home Care and Family and Social Assistance	DEP	S/E	960	2009	2013
528799	Santé, assistance et soins infirmiers	DEP	S/E	1800	2010	2014

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage
(S/E) Succès-échec

Annexe III

Liste des cours hors programmes d'études ministériels pour lesquels
la ministre délivre un relevé des apprentissages, 2012-2013

ANNEXE III

LISTE DES COURS HORS PROGRAMMES D'ÉTUDES MINISTÉRIELS POUR LESQUELS LA MINISTRE DÉLIVRE UN RELEVÉ DES APPRENTISSAGES, 2012-2013

Code	Titre	Durée en heure
234361	Santé sécurité - abattage manuel	15
499001	Un métier unique (transport scolaire)	15
499011	Sensibilisation à l'entrepreneuriat	15
499012	Pesticides-forêts et eaux	30
499015	Travaux sylvicoles de débroussaillage	75
499025	Travaux sylvicoles d'abattage manuel	75
499031	Conduite : chariots élévateurs I	15
999001	Unique Career : School Transport	15
999011	Entrepreneurship	15
999012	Pesticides-Forests and Aquatic Environment	30

Annexe IV

Liste des compétences par programmes d'études professionnelles pour
lesquelles la ministre impose des épreuves, 2012-2013

ANNEXE IV

LISTE DES COMPÉTENCES, PAR PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES, POUR LESQUELLES LA MINISTRE IMPOSE DES ÉPREUVES, 2012-2013

Secteur

Numéro et titre du programmes d'études

Code et énoncé de la compétence

Secteur 01 - Administration, commerce et informatique

573199	Accounting	961154	Carry out daily tasks related to transactions involving receivables and payables (R)
523199	Comptabilité	461154	Effectuer des tâches courantes liées aux transactions avec des créditeurs et des débiteurs (R)
530999	Gestion d'une entreprise de la construction	447994	Gérer les activités d'un chantier de construction
569699	Professional Sales	948168	Apply the consultation process in the sale of a product or service
505499	Représentation	446258	Vendre des produits et des services dans un contexte de représentation
532399	Représentation	445468	Représenter une entreprise pour la vente de produits et de services
582399	Representation	945468	Sales representation
571299	Secretarial Studies	960135	Handle bilingual communications in an office setting
		960146	Produce and receive business correspondence (R)
		960225	Produce documents (R)
521299	Secrétariat	460135	Gérer, en français et en anglais, les communications d'un bureau
		460146	Produire et recevoir de la correspondance d'affaires en français (R)
		460225	Produire des documents (R)
519699	Vente-conseil	448168	Mettre en pratique le processus de conseil dans la vente d'un produit ou d'un service
		448223	Promouvoir un produit et un service
532199	Vente-conseil	448468	Vendre des produits et des services

Secteur 02 - Agriculture et pêches

517399	Fleuristerie	201294	Appliquer des règles de composition florale élaborée
		201323	Réaliser des gerbes murales
		201362	Appliquer des techniques de vente
		201394	Réaliser des accessoires floraux
		201413	Réaliser un arrangement pour une occasion spéciale

ANNEXE IV

LISTE DES COMPÉTENCES, PAR PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES, POUR LESQUELLES LA MINISTRE IMPOSE DES ÉPREUVES, 2012-2013

Secteur

Numéro et titre du programmes d'études		Code et énoncé de la compétence	
108802	Horticulture ornementale	204404	Effectuer des travaux de propagation
		204434	Appliquer des principes de fertilisation et d'amendement
		204468	Entretien des plantes annuelles et vivaces
		204528	Entretien des arbres, des arbustes et des conifères
		204575	Identifier des agents responsables de dommages causés aux plantes
557199	Landscaping Operations	702314	Build concrete foundations and structures
		702355	Build masonry structures with mortar joints
		702366	Build wooden structures
		702424	Do excavation work
525699	Production acéricole	238094	Entailler les érables
		238104	Traiter l'eau d'érable
		238114	Transformer l'eau d'érable
		238124	Conditionner le sirop d'érable
507199	Réalisation d'aménagements paysagers	202314	Construire des fondations et des ouvrages de béton
		202355	Construire des ouvrages de maçonnerie avec joints de mortier
		202366	Construire des ouvrages de bois
		202424	Réaliser des travaux de terrassement

Secteur 03 - Alimentation et tourisme

526899	Boucherie de détail	400604	Effectuer la coupe et la préparation des viandes
		400658	Effectuer des coupes de détail de l'arrière de bœuf
		400665	Effectuer des coupes de détail de porc
527099	Boulangerie	400753	Pétrir les pâtes
		400773	Préparer des levains et des ferments
		400806	Façonner des pâtes à pain blanc
565999	Contemporary Cuisine	900408	Do the mise en place for and serve market-fresh dishes
515999	Cuisine actualisée	400408	Effectuer la mise en place et le service de mets de cuisine du marché
103899	Cuisine d'établissement	401456	Réaliser des préparations fondamentales
		401498	Apprêter les viandes, les volailles et les gibiers
		401505	Apprêter les poissons, les mollusques et les crustacés

ANNEXE IV

LISTE DES COMPÉTENCES, PAR PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES, POUR LESQUELLES LA MINISTRE IMPOSE DES ÉPREUVES, 2012-2013

Secteur

Numéro et titre du programmes d'études		Code et énoncé de la compétence	
103899	Cuisine d'établissement	401566	Effectuer la mise en place et le service des menus table d'hôte
531199	Cuisine	404647	Effectuer la mise en place des viandes, des volailles et des gibiers
		404759	Effectuer le service des menus table d'hôte et à la carte
579399	Food and Beverage Services	904508	To provide informal service
578399	Hotel Reception	901652	Take reservations
		901715	Perform reception-related tasks in a computerized hotel environment
579799	Pastry Making	909338	To prepare creams, fillings and toppings
		909387	To prepare traditional entremets
529799	Pâtisserie	409338	Confectionner des crèmes et des garnitures
		409387	Confectionner des entremets traditionnels
153899	Professional Cooking	901456	Make basic culinary preparations
		901498	Prepare meat, poultry and game dishes
		901505	Prepare fish and seafood dishes
		901566	Prepare and serve table d'hote menus
581199	Professional Cooking	904647	Mise en Place: Meat, Poultry and Game
		904759	Service: Table d'Hôte and à la Carte Menus
528399	Réception en hôtellerie	401652	Prendre des réservations
		401715	Assurer le déroulement des opérations de la réception dans un environnement informatisé
529399	Service de la restauration	404508	Effectuer un service simple

Secteur 07 - Bâtiment et travaux publics

192899	Carpentry	755054	Do the layout of a structure
		755075	Build forms for footing, foundation walls and concrete walls (R)
		755138	Build floor and wall framing (R)
		755155	Do the insulation, soundproofing and ventilation of a building
		755177	Apply interior finish (R)
		755207	Build wood staircases (R)

ANNEXE IV

LISTE DES COMPÉTENCES, PAR PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES, POUR LESQUELLES LA MINISTRE IMPOSE DES ÉPREUVES, 2012-2013

Secteur

Numéro et titre du programmes d'études		Code et énoncé de la compétence	
581999	Carpentry	761727	Footing and Wall Forms
		761766	Wall Framing
		761818	Stairs
530099	Carrelage	278638	Effectuer des surfaces de base
		278657	Poser et réparer des revêtements de carreaux selon le procédé en couche mince
142802	Charpenterie-menuiserie	255075	Construire des coffrages d'empattements, de murs de fondation et de murs de béton (R)
		255138	Construire des charpentes de planchers et de murs (R)
		255155	Effectuer l'isolation, l'insonorisation et la ventilation d'un bâtiment
		255177	Effectuer des travaux de finition intérieure (R)
		255207	Construire des escaliers en bois (R)
531999	Charpenterie-menuiserie	261727	Construire des coffrages d'empattements, de murs de fondation et de murs de béton
		261766	Construire des charpentes de murs
		261818	Construire des escaliers de bois
514099	Découpe et transformation du verre	257766	Découper du verre (R)
		257778	Polir du verre (R)
		257836	Fabriquer des unités scellées (R)
		257864	Fabriquer un objet de verre en équipe
532299	Intervention en sécurité incendie	437363	Assurer l'alimentation en eau de jets d'attaque
		437375	Intervenir en cas d'incendie pour un bâtiment à risques faibles et en cas d'incendie extérieur
		437383	Intervenir en présence de matières dangereuses
512199	Mécanique de protection contre les incendies	304226	Installer un réseau d'extincteurs automatiques (R)
		304266	Réaliser des travaux d'installation d'un système sous eau (R)
		304315	Assurer le bon fonctionnement d'un système (R)
513999	Montage et installation de produits verriers	257553	Appliquer des techniques de découpe et de préparation du verre
		257616	Fabriquer des portes
		257636	Installer des portes
		257648	Fabriquer des fenêtres
		257708	Fabriquer les composantes de murs-rideaux
		257718	Installer les composantes de murs-rideaux

ANNEXE IV

LISTE DES COMPÉTENCES, PAR PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES, POUR LESQUELLES LA MINISTRE IMPOSE DES ÉPREUVES, 2012-2013

Secteur

Numéro et titre du programmes d'études		Code et énoncé de la compétence	
511699	Peinture en bâtiment	256737	Finir une surface sur planches murales en gypse
		256797	Finir une surface en bois
		256818	Poser un revêtement
528699	Plâtrage	304596	Effectuer le travail de finition d'un ouvrage de plâtre
		304618	Tirer des joints
		304627	Moulurer et poser des éléments ornementaux préfabriqués
		304638	Exécuter des revêtements d'acrylique et de stuc
514899	Plomberie et chauffage	305096	Installer un système de drainage (R)
		305104	Installer un système d'évents (R)
		305164	Installer un système de distribution d'eau froide et d'eau chaude (R)
		307295	Installer des système de chauffage périmétrique et à té à venturi (R)
		307305	Appliquer des notions sur la chaleur et sur la mécanique des fluides (R)
		307344	Réparer des systèmes de chauffage
511799	Préparation et finition de béton	258798	Mettre en place les planchers de béton
		258814	Finir des surfaces de béton ordinaire et de couleur
		258837	Mettre en place et finir des escaliers de béton
507599	Réfrigération	300024	Expliquer le cycle de réfrigération par compression (R)
		300095	Monter un circuit de réfrigération de base (R)
		300128	Installer un circuit moteur et ses dispositifs de commande électriques, et en assurer le bon fonctionnement
		300158	Effectuer des travaux d'installation d'une chambre froide
		300226	Analyser différents procédés de ventilation et de climatisation (R)
		300252	Lire et interpréter des plans et des devis
		300365	Assurer le bon fonctionnement d'une thermopompe
		300388	Assurer le bon fonctionnement d'un système de climatisation central

Secteur 09 - Électrotechnique

518599	Montage de lignes électriques	281444	Se déplacer sur des supports de bois et de métal
		281527	Installer des conducteurs sur une ligne de transport
		281584	Installer des transformateurs

ANNEXE IV

LISTE DES COMPÉTENCES, PAR PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES, POUR LESQUELLES LA MINISTRE IMPOSE DES ÉPREUVES, 2012-2013

Secteur

Numéro et titre du programmes d'études		Code et énoncé de la compétence	
502499	Réparation d'appareils électroménagers	281354	Réparer des cuisinières électriques
		281367	Réparer des laveuses
		281393	Réparer des lave-vaisselle
		281436	Réparer des réfrigérateurs et des congélateurs
Secteur 10 - Entretien d'équipement motorisé			
579899	Automobile Mechanics	843506	Inspect electrical and electronic systems
		843547	Repair transmission systems
		843655	Maintain and repair electronic injection and antipollution systems
521799	Carrosserie	340168	Préparer un véhicule pour la peinture
		340188	Appliquer de la peinture sur des véhicules
		340217	Remplacer, déposer et poser des organes mécaniques
		340253	Mesurer et contrôler des cadres et des caisses de véhicules
		340258	Réparer des éléments structurels et soudés de la carrosserie
507099	Mécanique agricole	219098	Réparer les systèmes mécaniques de transmission de puissance
		219166	Réparer les presses à foin
		219206	Réparer les relevages hydrauliques et électrohydrauliques
		219233	Réparer le matériel d'ensilage
		219288	Réparer les moteurs
		219306	Réparer les systèmes électriques et électroniques du tracteur
529899	Mécanique automobile	343506	Vérifier le fonctionnement de systèmes électriques et électroniques
		343547	Réparer des systèmes de transmission de pouvoir
		343655	Effectuer l'entretien et la réparation de systèmes d'injection électronique et antipollution
505599	Mécanique d'engins de chantier	350204	Réparer le système de freinage hydraulique et vérifier les roues
		350245	Réparer les systèmes de charge et de démarrage
		350296	Effectuer les vérifications et la mise au point des moteurs diesels
		350338	Réparer des éléments de transmission de pouvoir à boîte de vitesses semi-automatique

ANNEXE IV

LISTE DES COMPÉTENCES, PAR PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES, POUR LESQUELLES LA MINISTRE IMPOSE DES ÉPREUVES, 2012-2013

Secteur

Numéro et titre du programmes d'études		Code et énoncé de la compétence	
505599	Mécanique d'engins de chantier	350348	Réparer des équipements hydrauliques
515499	Mécanique de véhicules légers	341295	Entretien des systèmes d'alimentation
		341326	Réparer les systèmes de démarrage et de charge
		341426	Réparer les éléments du châssis des véhicules tout terrain
504999	Mécanique de véhicules lourds routiers	350245	Réparer les systèmes de charge et de démarrage
		350296	Effectuer les vérifications et la mise au point des moteurs diesels
		350456	Réparer le système de freinage pneumatique
		350505	Réparer des différentiels et des arbres de roues
		350544	Vérifier et remplacer la culasse et le frein Jacobs

Secteur 11 - Fabrication mécanique

522599	Dessin industriel	372395	Produire des dessins d'ensemble
		372466	Produire les dessins de détail d'un mécanisme
522399	Techniques d'usinage	372206	Usiner des pièces simples au tour à commande numérique
		372214	Effectuer la programmation manuelle d'un centre d'usinage
		372238	Effectuer des travaux de tournage complexe
		372248	Effectuer des travaux de fraisage complexe
524499	Tôlerie de précision	372708	Produire un assemblage (volet tôlerie industrielle)
		372758	Produire un assemblage (volet tôlerie aéronautique)
522499	Usinage sur machines-outils à commande numérique	372206	Usiner des pièces simples au tour à commande numérique
		372214	Effectuer la programmation manuelle d'un centre d'usinage
		372314	Effectuer la programmation automatique
		372338	Effectuer de l'usinage complexe au centre d'usinage

Secteur 12 - Foresterie et papier

518999	Abattage et façonnage des bois	234086	Effectuer l'entretien et le dépannage d'une tête multifonctionnelle
		234136	Effectuer le débardage de billes
		234168	Abattre et façonner des arbres à l'aide des abatteuses-façonneuses

ANNEXE IV

LISTE DES COMPÉTENCES, PAR PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES, POUR LESQUELLES LA MINISTRE IMPOSE DES ÉPREUVES, 2012-2013

Secteur

Numéro et titre du programmes d'études

Code et énoncé de la compétence

508899 Sciage

- 225373 Déterminer le débitage permettant d'obtenir le meilleur rapport qualité/rendement
- 225398 Effectuer le débitage des bois feuillus
- 225455 Effectuer le débitage du pin blanc et du pin rouge de l'est
- 225503 Effectuer le débitage des feuillus en vue d'alimenter une refendeuse

Secteur 13 - Communications et documentation

524099 Reprographie et façonnage

- 480148 Produire des documents complexes d'édition

Secteur 15 - Mines et travaux de chantier

526199 Extraction de minerai

- 260434 Écailler un plafond et des parois
- 260444 Déblayer du minerai
- 260464 Boulonner un plafond et des parois
- 260494 Forer une galerie
- 260502 Préparer le sautage de volée

509299 Forage et dynamitage

- 255457 Procéder à des travaux complexes de forage
- 255465 Procéder à des sautages complexes

Secteur 16 - Métallurgie

523399 Ferblanterie-tôlerie

- 303603 Dessiner des patrons de pièces rectangulaires
- 303635 Fabriquer des raccords rectangulaires
- 303645 Interpréter des plans de fabrication
- 303705 Fabriquer des raccords cylindriques
- 303715 Interpréter des plans d'installation
- 303776 Installer des réseaux de distribution d'air et d'évacuation

573499 High-Pressure Welding

- 802568 Welding pipes using the GMAW process
- 802575 Welding mild steel and stainless steel pipes using the GTAW process

529999 Montage structural et architectural

- 302836 Installer des escaliers

523499 Soudage haute pression

- 302568 Souder des tuyaux à l'aide du procédé SMAW
- 302575 Souder des tuyaux d'acier doux et d'acier inoxydable à l'aide du procédé GTAW

ANNEXE IV

LISTE DES COMPÉTENCES, PAR PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES, POUR LESQUELLES LA MINISTRE IMPOSE DES ÉPREUVES, 2012-2013

Secteur

Numéro et titre du programmes d'études		Code et énoncé de la compétence	
519599	Soudage-montage	301782	Préparer des pièces
		301834	Souder des pièces d'aluminium à l'aide du procédé GTAW (R)
569599	Welding and Fitting	801782	Prepare parts
		810834	Weld aluminum parts using the GTAW process

Secteur 19 - Santé

508199	Assistance aux bénéficiaires en établissements de santé	250433	Communiquer en milieu de travail et travailler en équipe
		250453	Appliquer des principes et des techniques de déplacement sécuritaire des bénéficiaires
		250507	Dispenser des soins en centre d'hébergement et de soins de longue durée
		250535	Dispenser des soins en centre hospitalier de soins généraux et spécialisés
514499	Assistance dentaire	254443	Appliquer des principes et des procédés d'hygiène et d'asepsie
		254503	Communiquer en milieu de travail et travailler en équipe
		254538	Appliquer les techniques d'assistance au fauteuil en dentisterie opératoire
		254558	Exécuter des tâches liées à la prévention et à la planification des traitements
504599	Assistance familiale et sociale aux personnes à domicile	251334	Appliquer des principes et des techniques de déplacement sécuritaire des personnes
		251344	Exécuter des tâches liées aux soins d'hygiène et de confort
		251404	Appliquer des connaissances sur les problèmes sociaux et les ressources d'aide
		251458	Dispenser des soins et des services à domicile
558199	Assistance to Patients or Residents in Health Care Establishments	750433	Communicate in the workplace and work in a team
		750453	Apply principles and techniques of moving people safely
		750507	Provide care in an extended-care facility
		750535	Provide care in a general and specialized hospital
578799	Health, Assistance and Nursing	754664	Prevent and control infection (R)
		754714	Participate in drug therapy (R)
		754795	Provide specific care (R)
		754828	Provide care in a medical unit (R)

ANNEXE IV

LISTE DES COMPÉTENCES, PAR PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES, POUR LESQUELLES LA MINISTRE IMPOSE DES ÉPREUVES, 2012-2013

Secteur

Numéro et titre du programmes d'études		Code et énoncé de la compétence	
578799	Health, Assistance and Nursing	754865	Refer to their knowledge of the cardiovascular and respiratory systems when providing care (R)
582599	Health, Assistance and Nursing	754664	Prevent and control infection (R)
		754714	Participate in drug therapy (R)
		754795	Provide specific care (R)
		754828	Provide care in a medical unit (R)
		754865	Refer to their knowledge of the cardiovascular and respiratory systems when providing care
554599	Home Care and Family and Social Assistance	751334	Apply principles and techniques of moving patients safely
		751344	Carry out tasks related to basic hygienic care and patient comfort
		751404	Apply a knowledge of social problems and resources
		751458	Provide home care and services
528799	Santé, assistance et soins infirmiers	254664	Prévenir et contenir l'infection (R)
		254714	Participer à la pharmacothérapie (R)
		254795	Prodiguer des soins spécifiques (R)
		254828	Prodiguer des soins dans une unité de médecine (R)
		254865	Se référer à ses connaissances sur les systèmes cardio-vasculaire et respiratoire pour prodiguer des soins (R)
532599	Santé, assistance et soins infirmiers	254664	Prévenir et contenir l'infection (R)
		254714	Participer à la pharmacothérapie (R)
		254795	Prodiguer des soins spécifiques (R)
		254828	Prodiguer des soins dans une unité de médecine (R)
		254865	Se référer à ses connaissances sur les systèmes cardio-vasculaire et respiratoire pour prodiguer des soins (R)

Secteur 21 - Soins esthétiques

553599	Aesthetics	916086	Compare cosmetic products
		916157	Give a wax hair-removal treatment
		916174	Apply personalized makeup
		916196	Give a face-care treatment
524599	Coiffure	418127	Donner une permanente standard
		418138	Faire une coloration (R)
		418185	Effectuer une coupe stylisée
		418217	Effectuer une coiffure personnalisée

ANNEXE IV

LISTE DES COMPÉTENCES, PAR PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES, POUR LESQUELLES LA MINISTRE IMPOSE DES ÉPREUVES, 2012-2013

Secteur

Numéro et titre du programmes d'études		Code et énoncé de la compétence	
506899	Épilation à l'électricité	417094	Exécuter une épilation par électrocoagulation ou par courants combinés dans les régions du visage et du cou
503599	Esthétique	416086	Comparer des produits cosmétiques (R)
		416157	Effectuer une épilation à la cire (R)
		416174	Effectuer un maquillage personnalisé
		416196	Apporter des soins au visage
574599	Hairdressing	918127	Give a standard permanent
		918138	Colour hair (R)
		918185	Give a styled haircut
		918217	Give a personalized hairstyle

Annexe V

Liste des programmes d'études professionnelles (DEP) considérés
comme une passerelle provisoire en 2012-2013 pour les titulaires
du certificat de formation à un métier semi-spécialisé (CFMS)

Tableau des unités requises en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique pour l'admission dans certains programmes d'études menant au DEP, par la passerelle provisoire CFMS – DEP

	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES	FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	Régime J5	Codes actuels	Nouveaux codes Formation de base commune (FBC)
Langue d'enseignement	16 unités (132-108 et 132-208)	FRA-2031-3 FRA-2032-2 FRA-2033-1	FRA-2101-4 FRA-2102-2
	12 unités (632-106 et 632-206)	ENG-2061-3 ENG-2062-3	ENG-2101-2 ENG-2102-4
Langue seconde	8 unités (134-104 et 134-204)	ANG-2001-6	ANG-2101-4
	12 unités (634-106 et 634-206)	FRE-2091-6	FRE-1104-3 FRE-2102-3
Mathématique	12 unités (063-106 et 063-206)	MAT/MTH-2006-2 MAT/MTH-2007-2 MAT/MTH-2008-2	MAT/MTH-2101-3 MAT/MTH-2102-3
	12 unités (563-106 et 563-206)		

ANNEXE V

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES (DEP) CONSIDÉRÉS COMME UNE PASSERELLE PROVISOIRE EN 2012-2013 POUR LES TITULAIRES DU CERTIFICAT DE FORMATION À UN MÉTIER SEMI-SPÉCIALISÉ (CFMS)

Secteur		
Numéro et titre du programme d'études		Durée de la formation
Secteur 02 - Agriculture et pêches		
507999	Arboriculture-élagage	915
517399	Fleuristerie	1035
Secteur 03 - Alimentation et tourisme		
526899	Boucherie de détail	900
527099	Boulangerie	795
579399	Food and Beverage Services	960
576899	Retail Butchery	900
529399	Service de la restauration	960
Secteur 04 - Arts		
517899	Taille de pierre	1440
Secteur 07 - Bâtiment et travaux publics		
530399	Briquetage-maçonnerie	900
511999	Calorifugeage	900
530099	Carrelage	690
561699	Commercial and Residential Painting	900
521199	Entretien général d'immeubles	900
571199	General Building Maintenance	900
533499	Installation de revêtements souples	900
580399	Masonry: Bricklaying	900
531299	Mécanique de protection contre les incendies	900
511699	Peinture en bâtiment	900
578699	Plastering	810
528699	Plâtrage	810
503299	Pose de revêtements de toiture	600
511899	Pose de systèmes intérieurs	645
511799	Préparation et finition de béton	900
561799	Preparing and Finishing Concrete	900
580099	Tiling	690

ANNEXE V

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES (DEP) CONSIDÉRÉS COMME UNE PASSERELLE PROVISOIRE EN 2012-2013 POUR LES TITULAIRES DU CERTIFICAT DE FORMATION À UN MÉTIER SEMI-SPÉCIALISÉ (CFMS)

Secteur		
Numéro et titre du programme d'études		Durée de la formation
<i>Secteur 11 - Fabrication mécanique</i>		
531099	Opération d'équipements de production	900
581099	Production Equipment Operation	900
<i>Secteur 12 - Foresterie et papier</i>		
518999	Abattage et façonnage des bois	840
529099	Abattage manuel et débardage forestier	900
507399	Affûtage	900
508899	Sciage	900
<i>Secteur 16 - Métallurgie</i>		
507699	Pose d'armature du béton	735



Éducation,
Loisir et Sport
Québec